

# La Loi anti-briseurs de grève pourra être contestée

Le Conseil du patronat du Québec a remporté une grande victoire mais il n'est pas certain qu'il aille de l'avant

PHILIPPE DUBUISSON  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Le Conseil du patronat du Québec pourra contester devant les tribunaux la constitutionnalité de la Loi anti-briseurs de grève du Québec, selon un jugement rendu hier par la Cour suprême, ce qui pourrait relancer le débat sur les relations de travail.

«C'est une grande victoire», a déclaré le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, qui tente depuis plus de dix ans de faire reconnaître le droit à son association de contester les dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail du Québec, adoptées en 1978.

Dans un jugement unanime rendu sur le banc, cinq juges de la

Cour suprême ont renversé une décision majoritaire de la Cour d'appel en statuant que le CPQ, à titre d'association patronale, avait l'intérêt légal requis pour contester la constitutionnalité des lois au nom de ses membres.

Avant ce jugement, un citoyen-employeur pouvait contester la constitutionnalité des dispositions anti-briseurs de grève, mais non une association patronale.

«C'est énorme comme jugement», dit M. Dufour. Car dans le passé, explique-t-il, les employeurs ont toujours du mettre fin aux procédures entamées une fois les conflits résolus, une exigence des syndicats pour signer le protocole de retour au travail.

«De sorte que la constitutionnalité de la loi anti-briseurs de grève n'a jamais été tranchée par les tribunaux», ajoute M. Dufour.

Pour ne pas risquer de nuire au climat de coopération et de concertation qui se manifeste au Québec, il n'est toutefois pas certain que le Conseil du patronat entamera des procédures pour contester la loi anti-briseurs de grève, maintenant que l'association en a obtenu le droit.

«Le climat a beaucoup changé depuis dix ans, dit M. Dufour. Nous ne voulons d'aucune façon antagoniser les relations de travail. Cependant, nous voulons aussi défendre le principe du droit de propriété. Ce ne sera pas facile de prendre une décision.»

Du côté syndical, le président de la FTO, Fernand Daoust, soutient que la loi anti-briseurs de grève a sensiblement contribué à assainir le climat des relations de travail au Québec. «Je souhaite que l'on ne recommencera pas

cette bataille, car le bilan de la loi est très positif. Et puis, il ne faut pas mettre en péril ce nouveau climat de concertation et de dialogue qui demeure fragile», dit-il.

Ce que craint M. Daoust, c'est que le discours en faveur d'un degré plus élevé de concertation sociale tenu par les dirigeants syndicaux et patronaux ne trouve pas écho chez les militants et les employeurs si une nouvelle bataille éclate sur la question des briseurs de grève. «Les gens diront que le discours a changé mais que la réalité demeure la même».

Le président de la FTO estime par ailleurs que le jugement de la Cour suprême, qui reconnaît aux associations de contester la constitutionnalité des lois, est peut-être une bonne chose. «Il pourrait s'agir d'un acquis important,

mais il faudra pousser notre réflexion à ce sujet».

Les motifs du jugement de la Cour suprême n'ont pas été rédigés et ne seront pas disponibles avant le début de la semaine prochaine. On s'attend à ce que le plus haut tribunal définisse la notion d'association.

Mais le jugement pourrait permettre à des associations de femmes ou autres groupes d'intérêts de contester la constitutionnalité des lois. La décision est en effet de portée générale et ne se limite pas aux associations patronales ou à la loi anti-briseurs de grève du Québec.

Le jugement permettra aussi aux associations patronales de l'Ontario de contester la constitutionnalité des dispositions anti-briseurs de grève que prévoit adopter prochainement le gou-

vernement néo-démocrate du premier ministre Bob Rae. Le projet de loi du gouvernement de l'Ontario, presque identique à la législation québécoise, est sévèrement critiqué par les employeurs de cette province.

M. Dufour ne cache pas que le Conseil du patronat du Québec pourrait laisser à une association patronale de l'Ontario le soin de contester les dispositions anti-briseurs de grève de cette province. On ne risquerait pas ainsi de mettre en péril le climat de travail qui prévaut au Québec.

«Nous leur avons ouvert la voie», dit-il. C'est à la prochaine réunion de son conseil d'administration, à la fin janvier, que le CPQ décidera de contester ou non la loi anti-briseurs de grève du Québec.

## Un comité de députés libéraux suggère de privatiser la SAQ

NORMAN DELISLE  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

La privatisation de la Société des alcools et l'abolition de certains organismes gouvernementaux figurent parmi les mesures proposées par un groupe de députés libéraux pour procurer au gouvernement québécois des revenus additionnels de 1,2 milliards.

Le rapport de ce groupe de travail a été rendu public hier en conférence de presse par son président, le député de Chauveau, Rémy Poulin, après que plusieurs tranches du document aient fait l'objet de fuites dans les semaines précédentes.

Le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, s'est dit très satisfait des recommandations du groupe Poulin. Il avait d'ailleurs lui-même proposé la veille d'exercer un meilleur contrôle sur les voyages des fonctionnaires et sur la gestion du personnel de la fonction publique.

«Comme les citoyens, nous sommes prêts à passer à l'action pour une plus saine gestion des fonds publics», a fait valoir le député Poulin en publiant son rapport.

Plusieurs des mesures proposées concernent une réduction de la taille de l'État et de la fonction publique. D'autres abolissent des organismes publics et suggèrent des fusions.

Voici les principales d'entre elles:

- révision des frais de fonctionnement et de gestion à Hydro-Québec, avec réduction du nombre des 45 vice-présidents de l'entreprise;
- privatiser par étapes la Société des alcools;
- gel des voyages hors-Québec pour les fonctionnaires;
- instauration d'un impôt

service assurable sur les coûts de santé;

- révision du calendrier scolaire de façon à allonger le congé scolaire du temps des fêtes;

- regroupement des commissions scolaires;

- meilleure coordination et lutte à la fraude dans la main-d'oeuvre et l'aide sociale;

- hausse à 5000\$ du plafond de la valeur des causes inscrites devant la Cour des petites créances;

- privatisation des bureaux d'enregistrement, et des revues «Justice» et «Protégez-vous»;

- fusion du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat de la condition féminine;

- abolition de la Régie du logement dont les responsabilités sont confiées aux municipalités;

- réduction du mandat du ministère de l'Environnement; les municipalités écopent des programmes d'assainissement des eaux;

- abolition de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et vente du mont Saint-Anne à l'entreprise privée;

- création d'une Société des autoroutes pour construire et gérer les autoroutes;

- réévaluation de la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST);

Le député Rémy Poulin et ses adjoints, les députés Serge Maril (Salaberry-Soulanges), France Dionne (Kamouraska-Témiscouata), Jean Audet (Beauce-Nord) et François-Henri Gauthier (Verdun), ont également suggéré l'adoption dans les meilleurs délais d'une loi-cadre qui aurait pour effet de réduire à zéro le solde des opérations courantes d'ici trois ans.



La ministre responsable de la Condition féminine, Mary Collins.

PHOTO CP

## Poly, symbole d'un vaste problème

Presse Canadienne  
OTTAWA

L'assassinat de 14 femmes à l'École Polytechnique est le symbole d'un problème plus vaste, qui continue de hanter la société canadienne. On ne pourra jamais considérer ces meurtres simplement comme l'acte isolé d'un fou, a affirmé vendredi la ministre responsable de la Condition féminine.

La ministre Mary Collins, qui prenait la parole aux Communes, à l'occasion du deuxième anniversaire du massacre de Polytechnique, a déclaré que la tragédie «nous rappelle la violence que plusieurs femmes vivent quotidiennement, chez elles, à leur travail et dans les rues».

Elle a cependant décliné les appels de l'Opposition qui la pressait d'injecter davantage de fonds dans les refuges pour femmes victimes de violence conjugale, les garderies, la formation ainsi que les prestations d'assurance-chômage et de bien-être social.

Le gouvernement prévoit déjà dépenser 136 millions au cours des quatre prochaines années pour combattre la violence familiale, a-t-elle souligné. Mais ses critiques lui ont fait valoir que ce que le gouvernement donnait d'une main, il le retirait de l'autre en réduisant les paiements de transfert aux provinces, paiements qui servaient à financer les refuges pour femmes battues, les garderies et l'assistance sociale.

La leader néo-démocrate Audrey McLaughlin a déploré que certains programmes fédéraux encore en place n'aient pas encore dépassé le stade de la planification. «Il est temps d'en finir avec la consultation et de passer à l'action», a-t-elle lancé.

## La Commission sur les techniques de reproduction se retrouve en Cour

Quatre commissaires demandent au tribunal d'invalider un arrêté en conseil du gouvernement fédéral

SUZANNE DANSEREAU  
de la Presse Canadienne  
TORONTO

Dans un geste exceptionnel, sans précédent dans l'histoire récente, quatre des neuf commissaires de la Commission royale d'enquête sur les Nouvelles technologies de reproduction (NTR) ont demandé hier à la Cour fédérale d'invalider un arrêté en conseil du gouvernement d'Ottawa.

Parce qu'il a transféré à la présidente certains pouvoirs auparavant dévolus aux commissaires, cet arrêté en conseil va à l'encontre de la Loi sur les enquêtes et les empêche de remplir leur mandat, disent les commissaires.

De plus, ils accusent la présidente d'avoir outrepassé son rôle en les écartant du processus décisionnel de la commission, ce qui, selon eux, va à l'encontre de la Loi des enquêtes, dont l'esprit et la lettre, plaident-ils, commandent une certaine collegialité entre commissaires.

Les quatre commissaires sont Maureen Mc Teer (avocate et épouse du ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark) Louise Vandelay (sociologue qué-

bécoise qui a publié plusieurs ouvrages sur les technologies de reproduction) Martin Hébert (avocat spécialisé dans le domaine bio-médical) et Bruce Hatfield (médecin albertain).

La présidente est Patricia Baird, une généticienne de la Colombie-Britannique, bien connue dans le monde de la recherche scientifique médicale.

Cette affaire est une première à bien des niveaux.

C'est la première fois, dans l'histoire récente en tout cas, qu'une chicane entre commissaires se retrouve devant un tribunal de justice.

Et, selon l'avocat des commissaires Me John Laskin, la décision de modifier, en cours de route, un arrêté en conseil pour centraliser davantage les pouvoirs entre les mains du président, «est un cas exceptionnel voire unique dans les annales d'une Commission royale».

La commission royale d'enquête sur les NTR a été créée en octobre 1989 pour enquêter sur les récents développements scientifiques dans le domaine des nouvelles technologies de reproduction (fécondation in vitro, mères porteuses, in-

sémination artificielle, transplantation de tissus foetaux etc...) et afin de proposer au gouvernement fédéral une politique et des normes en la matière.

Dans l'arrêté en conseil qui créait la commission, le premier ministre canadien Brian Mulroney nommait sept commissaires — les quatre plaignants, la présidente et deux autres commissaires.

Dès le début des travaux, les quatre plaignants — qui étaient majoritaires à l'époque — se sont plaints d'être écartés des décisions de la commission, tant au niveau de la gestion qu'au niveau de l'orientation des travaux.

Ils disent avoir essayé de changer cette situation, mais sans succès. En juin 1990, ils se sont plaints par écrit au greffier du Conseil Privé, M. Paul Teulier.

Ce dernier a répliqué en produisant un deuxième arrêté en conseil qui centralise davantage les pouvoirs entre les mains de Mme Baird. La présidente a notamment obtenu l'exclusive responsabilité d'embaucher les chercheurs pour les travaux de la commission.

M. Teulier a également nommé deux autres commissaires, plaçant ainsi les

quatre plaignants en position minoritaire.

Dans une lettre de réponse à l'avocate Maureen Mc Teer, M. Teulier suggère à ceux qui ne sont pas contents de produire un ou des rapports minoritaires.

Mais les plaignants prétendent qu'ils n'ont pas l'information nécessaire pour produire un tel rapport, puisqu'ils n'ont pas pu participer à l'élaboration du travail de recherche et qu'ils n'ont même pas entre leurs mains la liste des chercheurs qui ont été embauchés pour ces recherches.

### Ideologie

La semaine dernière, après que les quatre commissaires aient fait état de leurs problèmes avec la présidente de la commission, l'une des commissaires, Mme Susan Rozell Scorsone, a déclaré que le débat se situait au niveau de l'idéologie.

Deux tendances s'affrontent: d'un côté les «anti-technologie» et de l'autre, les «objectifs et les rationnels», a dit Mme Scorsone. Les premiers sont plutôt féministes, a-t-elle ajouté.

Interrogée hier, la sociologue Louise

Vandelay a rejeté cette interprétation. «Ce qu'ont en commun les plaignants, c'est qu'ils veulent que toute la lumière soit faite sur les NTR et qu'ils se sentent incapables de remplir leurs mandats à cause de la façon d'agir de la présidente».

De plus, Mme Baird refuse de remettre en question le bien-fondées Nouvelles technologies de reproduction, même lorsque l'on sait, comme l'a écrit en 1989 un avis du Conseil du statut de la femme, que certaines d'entre elles comme la fécondation in vitro sont extrêmement coûteuses, peu efficaces et peuvent être dangereuses pour les femmes, a indiqué Mme Vandelay.

Le gouvernement fédéral a englouti 26 millions dans cette commission, ce qui en fait une des plus coûteuses de l'histoire canadienne.

Dans leur requête, les plaignants demandent que la commission leur donne les moyens — à l'intérieur du budget actuel de faire leur travail.

Jusqu'à ce jour, ils n'ont jamais vu le budget qui a été accordé à la commission et n'ont jamais pris de décision sur sa répartition.

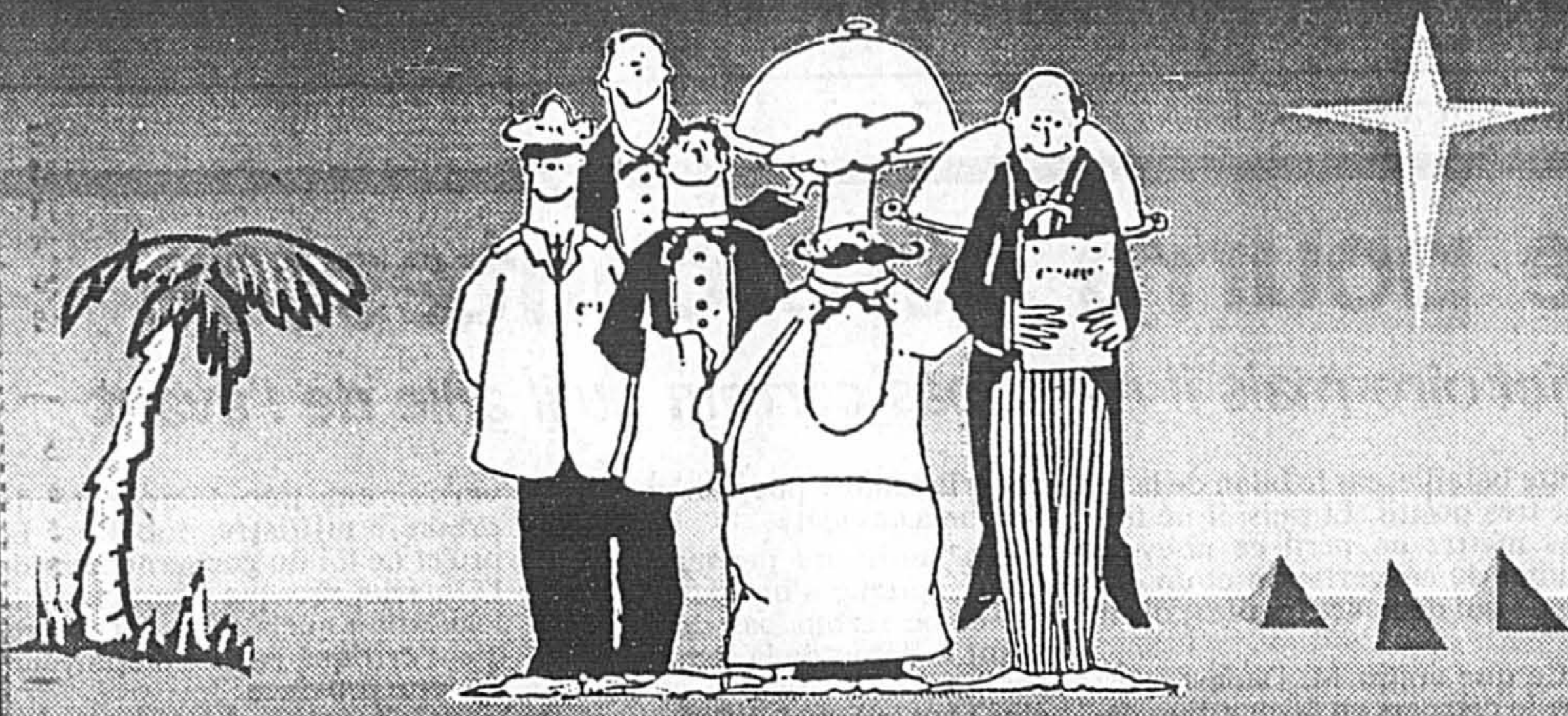
Cahier SPECIAL  
SAMEDI PROCHAIN  
DANS  
La Presse

LE COLLÈGE DE  
BOIS-DE-BOULOGNE

Le collège de Bois-de-Boulogne, qui compte 2 900 étudiants à temps plein, en compte 7 500 et plus de 175 entreprises dans son service de l'éducation des adultes. Le cahier met l'accent sur les nombreux programmes de ce service, dont le prochain programme d'études en commerce international, et sur le centre de l'activité physique qui dessert non seulement les étudiants mais toute la communauté du nord de l'île de Montréal.

PUBLIREPORTAGE

# Les festins du Ritz Carlton



## LE FESTIN DES ROIS

UNE COLLABORATION

La Presse

CITE  
107,3 FM  
ROCK-DÉTENTE

Ritz-Carlton  
Montréal

### À GAGNER

un festin gastronomique pour 10 convives, chez vous.

ou l'une des 4 invitations "Première classe".

Ce festin sera servi à la résidence même du gagnant par un chef, un maître d'hôtel et deux garçons du Ritz-Carlton.

Il s'agit de 4 soirées pour 2 personnes débutant par un dîner en tête-à-tête au Café de Paris, puis l'accès à une suite pour la nuit et un petit déjeuner pour deux servi à la suite ou au restaurant.

Bien sûr, vin et champagne couleront à flots tout au long de ce somptueux repas. Mais, au fait, qui inviterez-vous?

**POUR PARTICIPER :**

- Rempissez le coupon de participation publié tous les jours, dans La Presse, jusqu'au 7 décembre et retournez-le à l'adresse indiquée.
- Des tirages quotidiens se feront du 9 au 13 décembre, sur les ondes de CITE ROCK-DÉTENTE, à l'émission de Daniel Guérard entre 10 h et 11 h. Les gagnants auront une heure pour rappeler à la station au 866-3741.
- Le festin devra se tenir entre le 2 et le 7 janvier 1992.
- La valeur des prix offerts est de 4 500 \$.
- Les règlements du concours sont disponibles à Cité Rock-Détente et à La Presse.

Concours "Les festins du Ritz"  
CITÉ ROCK-DÉTENTE  
C.P. 107, succ. B  
Montréal (Québec)  
H3B 3J5

Nom \_\_\_\_\_ Âge \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_ App. \_\_\_\_\_  
 Ville \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_



Le ministre de l'Industrie et du Commerce Michael Wilson a échangé des plaisanteries hier avec le ministre québécois du Commerce extérieur, John Ciaccia, à l'ouverture de la Conférence des ministres provinciaux du commerce.

PHOTO CP

## L'accord de libre-échange Canada/États-Unis/Mexique sur le point d'être conclu

MANON CORNELLIER  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

L'accord commercial trilatéral que négocient actuellement le Canada, les États-Unis et le Mexique pourrait être conclu au cours des premiers mois de 1992, a indiqué hier le ministre fédéral du Commerce extérieur Michael Wilson à la suite d'une rencontre avec ses homologues provinciaux.

«C'est un but réaliste car les trois pays ont toujours voulu que ces négociations fonctionnent rondement», a-t-il déclaré aux journalistes.

À son avis, il y a eu assez de progrès pour envisager une conclusion des négociations au début de 1992.

Les parties ont déjà commencé à échanger des brouillons d'accord, a indiqué M. Wilson, et à discuter des détails d'une éventuelle entente.

En ce qui a trait aux négociations multilatérales sur le commerce agricole, les ministres ont réaffirmé leur soutien pour la position canadienne, soit le maintien et le renforcement des règles internationales protégeant les offices de commercialisation agricole.

La gestion de l'offre est actuellement protégée par l'article XI du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Le Québec a toujours demandé à ce qu'il soit conservé, une position qu'Ottawa a de nouveau endossée hier.

Cependant, a admis M. Wilson hier, le Canada a seulement l'appui de huit pays dans cette bataille. De leur côté, l'Europe et les États-Unis favorisent plutôt l'adoption d'une tarification élevée pour protéger les marchés intérieurs.

L'Union des producteurs agricoles du Québec est farouchement opposée à cette solution.

Le ministre Wilson a indiqué qu'il comprenait que les agriculteurs ne soient pas rassurés par les solutions de rechange suggérées jusqu'à présent.

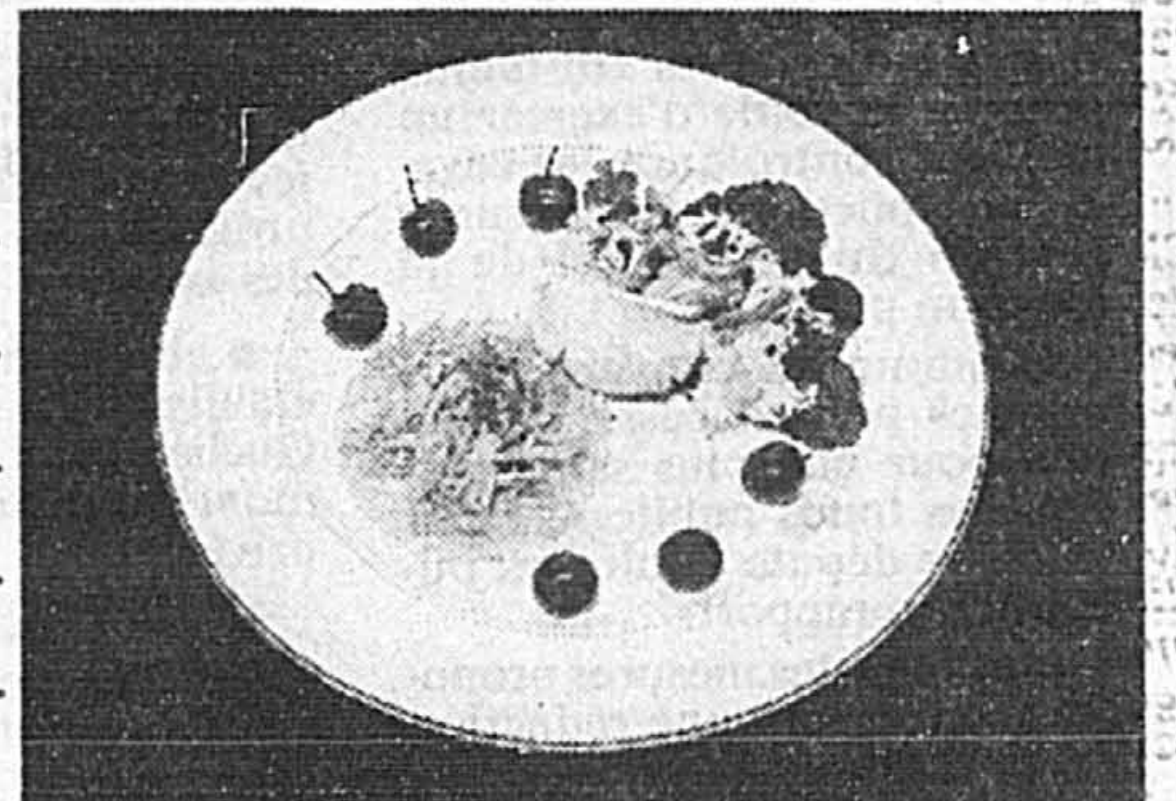
Il a fait preuve de la même compréhension face à l'amertume des agriculteurs face aux attaques contre l'article XI.

«Nous avons une industrie qui a été bâtie en se fiant sur l'article XI, qui est une règle même du GATT. Mais voilà que nous faisons face à des propositions de la part d'autres pays pour s'éloigner de ce principe alors que les Américains, eux, ont toujours fonctionné depuis la naissance du GATT en marge des règles prévues pour le secteur agricole», a-t-il souligné.

Les négociations multilatérales doivent prendre fin d'ici le mois de mars mais elles achoppent depuis plus de deux ans sur le dossier agricole.

### Alimentation

Mercredi,  
dans le cahier  
alimentation  
La Presse  
vous propose  
À la recherche  
d'une cuisine  
amérindienne



Un article signé Françoise Kayler

La Presse

# Panasonic® présente

## Un répondeur plein de réparties!

JE PARLE FRANÇAIS!

Non seulement ce répondeur enregistre vos messages, mais il est également doué de la parole!

Des caractéristiques pratiques à n'en plus finir :

- Horodateur vocal - vous adresse littéralement la parole
- Menu vocal de commande à distance - donne verbalement la marche à suivre pour actionner à distance la plupart des fonctions
- Affichage de l'heure
- Circuit Auto-Logic<sup>MD</sup>
- 2 messages réponse de durée variable
- Fonctionne avec deux cassettes standards
- Enregistrement 2-voies
- Message prioritaire



KX-T1471

169<sup>95</sup>\$\*

Protégez vos droits et intérêts

Achetez auprès d'un détaillant Panasonic agréé

\*Les détaillants peuvent vendre à prix moindre.  
\*\* Le modèle illustré est quelque peu différent de l'original.

La Cabine Téléphonique

CARREFOUR LAVAL 581-9601  
CENTRE EATON MONTRÉAL 282-2093  
PLACE YERSAILLES 1  
353-3070  
CENTRE ROCKLAND 342-1844  
PROMENADES ST-BRUNO 461-1551

AVENTURE ELECTRONIQUE

DÉCARIE 733-6900  
MONTREAL 4550, Métropolitain est 722-4550  
TASCHEREAU 923-8100  
LAVAL 686-3956

DISTRIBUTION CENTRALE

ENTREPÔT 350, DES ERABLES VILLE ST-PIERRE 364-4980  
ST-LAURENT 3724, CÔTE VERTU CENTRE LE BAZAR 333-3860

CENTRE HI-FI PLUS DE 13 SUCCURSALES

5950, MÉTROPOLITAIN EST

254-3800

C'est magnifique ce qui arrive au

## Château WESTMOUNT

CENTRE D'ACCUEIL LUXUEUX POUR AÎNÉS

Le summum du 24 heures de soins médicaux et infirmiers. Long séjour et court séjour

- Soins: Personnel infirmier compétent et courtois  
Partenariat trivalent entre l'équipe multidisciplinaire, le résident et la famille
- Cuisine: Cuisine délicieuse et saine  
Menus et "À la Carte"  
Dégustations et événements culinaires
- Activités: Art expressif comme outil thérapeutique  
Appréciations musicales et thérapie par la musique  
Programmes entre générations, exercices, jeux de société  
Invités célèbres, poètes, etc...

Oui, c'est magnifique ce qui arrive au

## Château WESTMOUNT

venez donc le constater et visiter. Pour de plus amples informations: Madame Thérèse Blouin-Rioux  
Tél.: (514) 369-3000  
4860, boul. de Maisonneuve ouest Westmount (Québec) H3Z 3G2 (coin Victoria et de Maisonneuve)

PORTES OUVERTES SAMEDI & DIMANCHE

# Le rôle de l'armée n'est pas de se battre pour l'unité du pays, soutient Chastelain

Presse Canadienne

OTTAWA

Le rôle des Forces armées canadiennes n'est pas de se battre pour maintenir l'unité du pays, mais plutôt d'agir comme un centre de stabilité, autour duquel les représentants élus du pays décideront démocratiquement de son avenir.

## Non à la Régie du bâtiment

JACQUES BENOIT

À la fois l'Association de la construction du Québec et la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) ont dénoncé hier en termes virulents le projet de loi 186, sur le bâtiment, en vertu duquel Québec entend créer un nouvel organisme — la Régie du bâtiment — qui chapeauterait toutes les associations concernées.

Pour l'Association de la construction (ACQ), «ce projet accorde aux fonctionnaires un pouvoir discrétionnaire de vie et de mort sur l'entrepreneur», si bien que l'organisme a demandé au ministre du Travail Normand Cherry d'en repousser l'adoption.

«On ne veut rien savoir de ça! a pour sa part déclaré dans une interview à La Presse M. Jean-Guy Brown, président de la CMEQ. C'est un monstre bureaucratique qui dans quelques années va équivaloir à une autre CSST (Commission de la santé et de la sécurité au travail). Le conseil d'administration de cinq membres sera nommé par le gouvernement et le conseil consultatif formé de 16 membres de l'industrie n'aura aucun pouvoir décisionnel.»

Le projet de loi... qui semble tomber comme un cheveu sur la soupe, a franchi l'étape de la seconde lecture le 28 novembre, alors que, hier soir, à la fois l'ACQ et la CMEQ devaient se faire entendre à la commission parlementaire qui se tient là-dessus.

Dotée de pouvoirs très vastes — quoique le texte du projet de loi soit difficile à décortiquer, aux dires du porte-parole de la CMEQ, Mme Anne-Marie Lavalée —, la nouvelle Régie doit remplacer notamment l'actuelle Régie des entreprises en construction du Québec.

D'elle relèveront, souligne la CMEQ, «l'inspection, l'adoption des codes de construction et de sécurité, l'émission des licences, l'établissement des plans de garantie (afin d'assurer l'exécution des travaux), des règles de cautionnement (visant à protéger les clients contre les fraudes éventuelles de la part d'entrepreneurs) et des fonds d'indemnisation».

M. Jean-Guy Brown: «On n'aura plus le droit de parole nulle part. Ils vont nous charrier comme ils voudront.»

Même critique de la part de l'ACQ qui estime que le projet enlèvera tout pouvoir de décision aux entrepreneurs, «alors qu'ils seront les seuls à contribuer financièrement à cette future régie».

La CMEQ en a aussi contre le fait qu'avec le nouvel organisme, elle se verrait privée de ses pouvoirs de commissaire-enquêteur, tout en perdant également «l'administration et la préparation des examens pour la spécialité électricité».

«Dans le moment, dit M. Brown, tout ça ne coûte pas un sou à l'État, et là ça serait fait par des fonctionnaires qu'il faudrait payer.»

Enfin, la CMEQ s'en prend aussi au projet de loi 185 (sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre), selon lequel, note son président, l'entrepreneur auto-ome — à son compte, n'ayant pas de salarié — ne pourra plus faire que des «travaux d'entretien, de réparation et de rénovation mineure».

Ceci, ajoute-t-il, seulement chez des particuliers. «Il ne pourra plus travailler dans les entreprises ni dans les commerces.»

Un électricien voudra-t-il y travailler, ou encore «dans des constructions neuves, il devra être accompagné d'au moins un salarié. Aujourd'hui — je suis entrepreneur moi-même —, je peux travailler dans un chantier et envoyer mon ouvrier travailler à un autre».

Tout ceci étant, ajoute-t-il, de combien augmenteront les factures de la clientèle et comment vivront les 1400 entrepreneurs autonomes membres de la CMEQ?

«Les travaux d'entretien, de réparation et de rénovation mineure, c'est 20 p. cent de mon chiffre d'affaires. Avec ça, il va me rester 12 à 15000 \$ net par année. Je ne peux pas vivre avec ça!»

Sans parler du fait, ajoute-t-il, que cela favorisera le travail au noir.



John de Chastelain

armées dans la crise constitutionnelle actuelle.

«Si la crise constitutionnelle devait dépasser le stade du débat, nous agirions comme un centre de stabilité, autour duquel les représentants élus pourraient (continuer à) prendre des décisions rationnelles, a-t-il dit.

«C'est le rôle que vont jouer les Forces canadiennes, pas celui de se battre pour conserver l'unité d'un pays que nous n'aurions pas eu le bon sens ou l'habileté de maintenir autrement.»

Au cours d'une entrevue à la télévision de Radio-Canada, le général de Chastelain a aussi indiqué que les Forces armées seraient à la disposition de tout gouvernement québécois «démocratiquement élu», dans le cadre des missions de soutien au pouvoir civil.

Le chef des Forces armées a finalement souligné que, dans le cas d'un démembrement constitutionnel du pays, les commandants à tous les niveaux devraient faire leur choix, — une fois la décision politique prise —, mais qu'entre-temps, les militaires avaient «leurs ordres, leurs obligations, leur loyauté et leurs responsabilités», et qu'ils allaient agir en conformité avec cette réalité.

## RÉSULTATS

l o t o - q u é b e c

duo		LaMini		Quintessence	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS
651677	100 000 \$*	647686	50 000 \$	3	4
51677	1 000 \$*	47686	5 000 \$		
1677	100 \$*	7686	250 \$	SAMEDI	790
677	25 \$*	686	25 \$	LUNDI	282
77	5 \$*	86	5 \$	MARDI	343
		64768	1 000 \$	MERCREDI	446
		6476	100 \$	JEUDI	272
		647	10 \$	VENDREDI	854

\* La valeur du lot est doublée lorsqu'un billet gagnant contient le symbole «2X».

Banco		INTER PLUS		PROMÉNTAL	
NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS	LOTS	NUMÉROS DÉCOMPOSABLES	NUMÉROS NON-DÉCOMPOSABLES
07	09	066169	250 000 \$	4133792	500 000 \$
27	29	66169	2 500 \$	133792	5 000 \$
41	42	6169	250 \$	33792	500 \$
51	52	169	25 \$	3792	100 \$
61	64	69	10 \$	792	25 \$
				92	5 \$

Prochain tirage: 91-12-07

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Le billet donne droit à 4 tirages consécutifs

# Pour une nouvelle auto, découpez ici

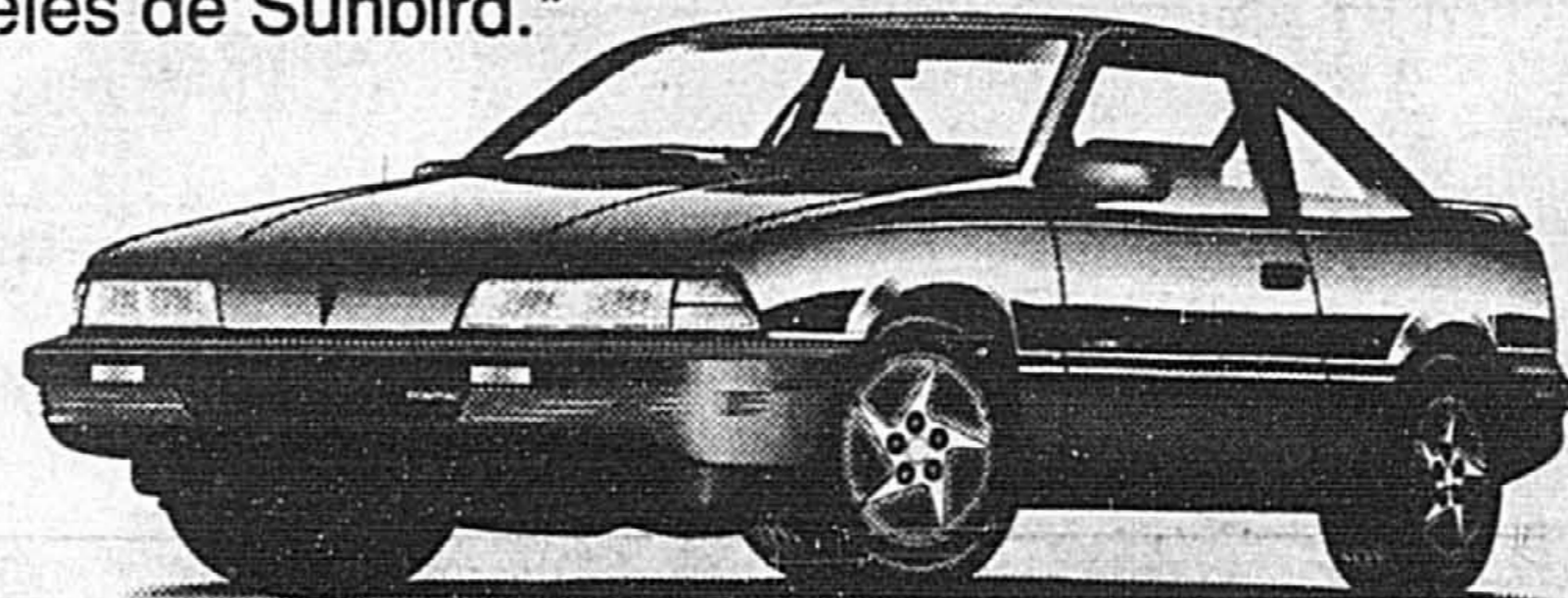
## 23000\$

à épargner

500 \$ de crédit d'options 1SD, 800 \$ de crédit pour la boîte automatique et la climatisation plus le 1000 \$ de remise applicable aux modèles de Sunbird.\*

La passion de conduire:

- Moteur de 2,0 litres, 4 cylindres à arbre à cames en tête
- Freins antiblocage assistés
- Verrouillage automatique des portières
- Télécommande d'ouverture du coffre
- Régulateur de vitesse
- Vitres teintées
- Radio AM/FM avec système à 4 haut-parleurs
- Boîte automatique
- Climatisation



Sunbird SE Coupé/1SD, roues et pneus montrés sont offerts en option.

**Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.**

## 12500\$

à épargner

500 \$ de crédit d'option 1SD plus le 750 \$ de remise applicable aux modèles de Grand Prix.\*

Caractéristiques-clé:

- Moteur V-6
- Climatisation électronique
- Ensemble de caractéristiques assistées
- Déverrouillage télécommandé



Grand Prix SE Berline/1SD.

**Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.**

## 17500\$

à épargner

1000 \$ de crédit d'option 1SE plus le 750 \$ de remise applicable aux modèles de Regal.\*

Caractéristiques-clé:

- Moteur V-6
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Climatisation distincte pour le chauffeur et le passager
- Déverrouillage télécommandé



Regal Limited Berline/1SE.

**Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.**

## 7500\$

de remise\*

**Bonneville de Pontiac:**

- Modèle 92 totalement redessiné
- Sac gonflable côté conducteur en série
- Verrouillage de sûreté pour enfants à l'arrière

Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.

## 7500\$

de remise\*

**LeSabre de Buick:**

- Modèle 92 totalement redessiné
- Sac gonflable côté conducteur en série
- Système antivol PASS-key

Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.

## 10000\$

de remise\*

**Park Avenue de Buick:**

- Sac gonflable côté conducteur en série
- Traction asservie en option
- Freins antiblocage assistés

Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.

**PONTIAC BUICK CAMION GMC**

*Garantie GM Total<sup>MC</sup> de 3 ans ou 60 000 km sans franchise.*

\* Il n'est pas nécessaire de présenter ces coupons pour se prévaloir de cette offre. La T.P.S. est incluse dans les remises. Cette offre ne peut être utilisée en combinaison avec aucune autre offre. L'offre est applicable seulement aux livraisons à l'utilisateur sur les voitures nouvelles et en démonstration. Offre valide pour un temps limité ou jusqu'à épuisement des stocks. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. \*\* Selon la première éventualité.

## Le PQ, toujours le favori des Québécois

Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ Si des élections avaient eu lieu cette semaine, les Québécois auraient porté le Parti québécois au pouvoir même s'ils préfèrent majoritairement Robert Bourassa à Jacques Parizeau pour agir comme premier ministre.

Malgré un léger rétrécissement de l'avance péquiste par rapport aux résultats obtenus en septembre, un nouveau sondage IQOP-Le Soleil révèle que le Parti québécois conserve une priorité confortable sur les libéraux.

Effectué du 3 au 5 décembre, ce sondage accorde 48,6 pour cent des intentions de vote au PQ contre 40,9 pour cent au PLQ. Ces chiffres sont obtenus après répartition proportionnelle des 17,3 pour cent qui sont indécis. En septembre, les péquistes recueillaient 52,3 pour cent d'appuis contre 42,4 pour cent aux libéraux.

Cependant, lorsqu'on demande aux Québécois, «entre Jacques Parizeau et Robert Bourassa, lequel, à votre avis, ferait le meilleur premier ministre», après répartition proportionnelle des 15,7 pour cent d'indécis, 47,1 pour cent choisissent M. Bourassa, 40,1 pour cent M. Parizeau et 12,2 pour cent répondent qu'aucun des deux n'a leur préférence.

L'avantage de M. Bourassa est sensiblement plus mince quand on ne considère que l'opinion des francophones. Il obtient alors 38,2 pour cent contre 35,7 pour cent pour M. Parizeau, 10,3 pour cent des francophones n'aimant ni l'un, ni l'autre chef et 15,8 pour cent étant indécis.

Même parmi les électeurs péquistes, M. Bourassa obtient la préférence de 13,3 pour cent alors que M. Parizeau plafonne à 6,9 pour cent chez les électeurs libéraux.

Ce penchant pour M. Bouras-

sa n'empêche toutefois pas les Québécois d'être très insatisfaits du gouvernement libéral. En décembre, 55,3 pour cent se déclarent insatisfaits, une hausse de plus de cinq points par rapport à l'IQOP de septembre. Même au sein des électeurs libéraux, 26,3 pour cent sont mécontents du gouvernement.

Au cours de l'année 1991, sauf lors du sondage effectué en janvier, quand le taux d'insatisfaction demeurait relativement bas (33 pour cent), l'IQOP a constamment noté que les Québécois mécontents du gouvernement Bourassa sont plus nombreux que ceux qui s'en disent satisfaits.

Au chapitre des intentions de vote, avant répartition des indécis, les résultats obtenus cette semaine accordent 40,2 pour cent au PQ, 33,8 pour cent au PLQ, 1,6 pour cent au Parti égalité (PE) et 7,1 pour cent au NPD-Québec.

Contrairement aux sondages antérieurs de l'IQOP, cette fois on a inclut le Nouveau parti démocratique dans la liste des partis politiques provinciaux qui est soumise aux personnes interrogées.

On constate que ce changement n'a pas fait varier sensiblement l'appui recueilli par les deux principaux partis mais on note une baisse de la proportion d'indécis (qui tombe de 22,7 pour cent en septembre à 17,3 pour cent en décembre) et une diminution des intentions de vote pour le PE (de 5,3 pour cent à 1,9 pour cent avant répartition).

Parmi les francophones, le PQ domine le PLQ (43,9 pour cent contre 32 pour cent) et le NPD n'obtient que 5,7 pour cent. Sur la base de ces chiffres, si des élections avaient eu lieu au cours des derniers jours, les péquistes auraient gagné l'immense majorité des circonscriptions francophones.

## Un appui stable et nettement majoritaire à la souveraineté

Presse Canadienne  
QUÉBEC

■ Malgré les scénarios catastrophiques dont le premier ministre Mulroney a émaillé ses discours au cours des dernières semaines, les Québécois accordent toujours un appui stable et nettement majoritaire à la souveraineté.

Un sondage IQOP-Le Soleil effectué du 3 au 5 décembre révèle que, si un référendum avait eu lieu cette semaine, 59,8 pour cent des Québécois auraient voté pour que le Québec devienne un pays souverain tandis que 40,2 pour cent auraient répondu NON.

Ces résultats sont obtenus après répartition proportionnelle des 15,4 pour cent des personnes interrogées qui se sont déclarées indécises. Avant répartition, 50,6 pour cent répondaient OUI et 34 pour cent NON.

Si l'on compare ces résultats avec ceux qu'a obtenus l'IQOP en mars et en septembre, on constate que l'appui à la souveraineté s'est

constamment maintenu autour de 60 pour cent, en 1991.

Les résultats discordants d'un sondage Andus-Reid publié plutôt cette semaine s'expliquent vraisemblablement par la taille réduite de l'échantillon québécois (388 personnes). En comparaison, le sondage IQOP-Le Soleil d'aujourd'hui repose sur un échantillon de 936 personnes, ce qui assure des résultats exacts à plus ou moins 3,2 pour cent, 19 fois sur 20.

Selon les résultats obtenus cette semaine par l'IQOP, 53,9 pour cent des francophones appuient la souveraineté contre 29,4 pour cent qui s'y opposent et 16,7 pour cent qui sont indécis. Chez les anglophones, 85,2 pour cent répondent NON, 14,8 pour cent OUI et il n'y a aucun indécis.

Le sondage montre aussi que les souverainistes comptent pour le tiers (34,4 pour cent) de ceux qui croient que M. Robert Bourassa ferait un meilleur premier ministre que M. Jacques Parizeau. M. Bourassa est également le préféré de 32,9 pour cent de ceux qui sont indécis face à la souveraineté tandis que M. Parizeau obtient la préférence de 19,7 pour cent de ces Québécois qui ne révèlent pas leur choix référendaire.

Par ailleurs, 27,2 pour cent des électeurs libéraux sont souverainistes contre 58,5 pour cent qui disent NON et 14,3 pour cent qui sont indécis. Ceux qui appuient le PQ sont pour leur part massivement souverainistes (81,7 pour cent OUI, 9,3 pour cent NON et 9 pour cent d'indécis).

En toute logique, on trouve également une nette majorité de citoyens insatisfaits du gouvernement (66,9 pour cent contre 29,9 pour cent) parmi les souverainistes et une majorité de satisfaits chez les fédéralistes (49,3 pour cent contre 43 pour cent).

Enfin, ce sondage confirme, comme les précédents, que les hommes sont plus favorables à la souveraineté que les femmes (55,9 pour cent des hommes l'appuient contre 44,6 pour cent des femmes) et que les personnes âgées sont les plus fédéralistes, le NON n'étant légèrement majoritaire que chez les plus de 55 ans.

## Un Québec souverain ne sera pas reconnu facilement

MARIO GILBERT  
de la Presse Canadienne

■ Même si les républiques baltes et, la semaine dernière, l'Ukraine, ont été reconnues comme État souverain par le Canada, il est peu probable qu'il en aille ainsi facilement avec le Québec, estime un ancien «très haut fonctionnaire» canadien.

Selon M. Gordon Robertson, ancien greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet dans les années 60, «les pays du monde hésiteraient à reconnaître la nouvelle souveraineté du Québec», à moins que les modalités de la séparation n'aient été négociées auparavant avec le reste du Canada.

Prenant la parole lors de l'ouverture d'une conférence sur la crise constitutionnelle, organisée par l'Institut canadien des affaires internationales, M. Robertson a aligné les précédents historiques pour conclure que la reconnaissance internationale n'irait pas de soi. «Si le Canada n'accepte pas et ne reconnaît pas le nouvel État, je doute que les Américains le fassent. Et si le Canada et les Américains ne le font pas, je pense que la plupart des autres pays ne le feront pas non plus», a-t-il dit.

M. Robertson pense que les problèmes surgiront lorsque viendra le temps de définir les frontières d'un Québec souverain. «On a tendance à prendre pour acquis au Québec que les frontières sont très définies, et que ces limites s'appliqueront automatiquement dans le cas de l'indépendance.

«Mais il n'y a aucun fondement juridique — en droit canadien ou international — qui soutient cette présomption», a-t-il expliqué, en rappelant que les frontières du Québec lors de la signature du pacte fédératif, en 1867, étaient beaucoup plus réduites — on y a depuis adjoint par décret des territoires en 1898 et en 1912.

«Si les Indiens et les Inuit vivant sur ces territoires transférés au Québec en 1898 et 1912 revendiquaient leur droit à l'auto-détermination, et s'ils décidaient de demeurer au Canada, qu'est-ce qui arriverait?», s'est-il interrogé tout haut.

«Ceux qui militent en faveur de l'indépendance du Québec devraient envisager ces difficiles possibilités: l'indépendance pourrait bien signifier un État indépendant qui ne serait pas le Québec d'aujourd'hui.»

M. Robertson a aussi rappelé qu'il n'existait aucune provision dans la Constitution canadienne pour la séparation d'une province, ni d'ailleurs dans aucune constitution ailleurs dans le monde, sauf peut-être en URSS.



SHARP VISION  
LE SUMMUM DU  
DIVERTISSEMENT MAISON

Nous  
avons  
créé le tout  
premier projecteur  
vidéo portatif  
à CL du monde.

Sa splendide  
image de 100 po  
l'a conquis.

L'incroyable technologie des cristaux liquides fait revivre la magie du cinéma, l'animation du stade et l'intensité de la salle de concert dans toute pièce de votre foyer. À partir d'un magnétoscope, vidéodisque à laser, satellite ou du câble, le premier projecteur portatif à CL du monde vous livre une image couleur zoom de 20 à 100 po, aussi brillante que la découverte qui lui a donné naissance. Nous l'appelons SharpVision, en hommage aux 80 ans de leadership en électronique japonaise de Sharp, et aussi parce que seul un dépositaire agréé Sharp vous l'offre.

SHARP<sup>MD</sup>  
DES PRODUITS SHARP  
INCOMPARABLES<sup>MC</sup>

Chez les dépositaires Sharp suivant et autres.

STEREO PLUS  
2701 boul. des  
Promenades  
Deux-Montagnes  
623-9317

2393 rue St-Marc  
Shawinigan  
539-6915

2145 rue Ste-Anne  
St-Hyacinthe  
774-0433

STEREO PLUS  
5715 boul. Royal  
Trois-Rivières  
374-6323

6365 rue St-Hubert  
Montréal  
277-3230

VIDEO CENTER  
5252 Sherbrooke ouest  
Montréal  
482-6383

AUDIO CENTER  
1970 boul. le Corbusier  
Laval  
687-3627

PARACOM'M  
14230 Route 117  
St-Janvier  
434-9206

L'EPARGNE  
85 Blainville est  
Ste-Thérèse  
435-4442

AUDIOVILLE  
976 boul. St-Laurent  
Montréal  
861-8050

PHOTO N.D.G. INC.  
2275 ave. Girouard  
Montréal  
489-7238

BOUTIQUE  
ELECTRONIQUE  
1679 boul. St-Martin ouest  
Laval  
687-7500

PASCAL  
3600 Côte Vertu  
St-Laurent  
336-7170

PASCAL  
6800 Jean Talon est  
St-Leonard  
254-4971

GAETAN BERGERON INC.  
1815 Marie-Victorin  
St-Pierre-de-Sorel  
742-4511

J.M. DARSIGNY TV INC.  
892 des Cascades  
St-Hyacinthe  
773-1988

MAISON DU SON MDS INC.  
1843 Mount Royal est  
Montréal  
523-1101

MATTEAU SUD BERCO  
ELECTRONIQUE  
3945 boul. Taschereau  
St-Hubert  
656-0061

KEBECSON  
6551 St-Denis  
Montréal  
270-7900

SAVIGNAC TV  
200 de l'Industrie  
Joliette  
753-5109

Tous n'ont pas nécessairement tous les modèles.

# Le nombre d'accidentés du travail a diminué de 6 pour cent au Canada

Presse Canadienne  
OTTAWA

Statistique Canada a fait savoir, vendredi, que 586 770 travailleurs ont dû prendre des jours de congé à cause d'accidents de travail, l'an dernier, soit six pour cent de moins qu'en 1989.

Ce fut d'ailleurs la première baisse depuis 1982, année où on a commencé à compiler des statistiques à ce sujet.

Les problèmes les plus fréquents sont demeurés les entorses et les foulures, qui ont compté pour 42 pour cent des blessures. Seize pour cent ont eu des contusions et des ecchymoses et 11 pour cent des lacerations et coupures.

Le dos est resté la partie la plus vulnérable du corps, puisque 28 pour cent des blessures y sont localisées. Les poignets, les mains et les doigts ont obtenu 21 pour cent et les chevilles, les pieds et les orteils 10 pour cent.

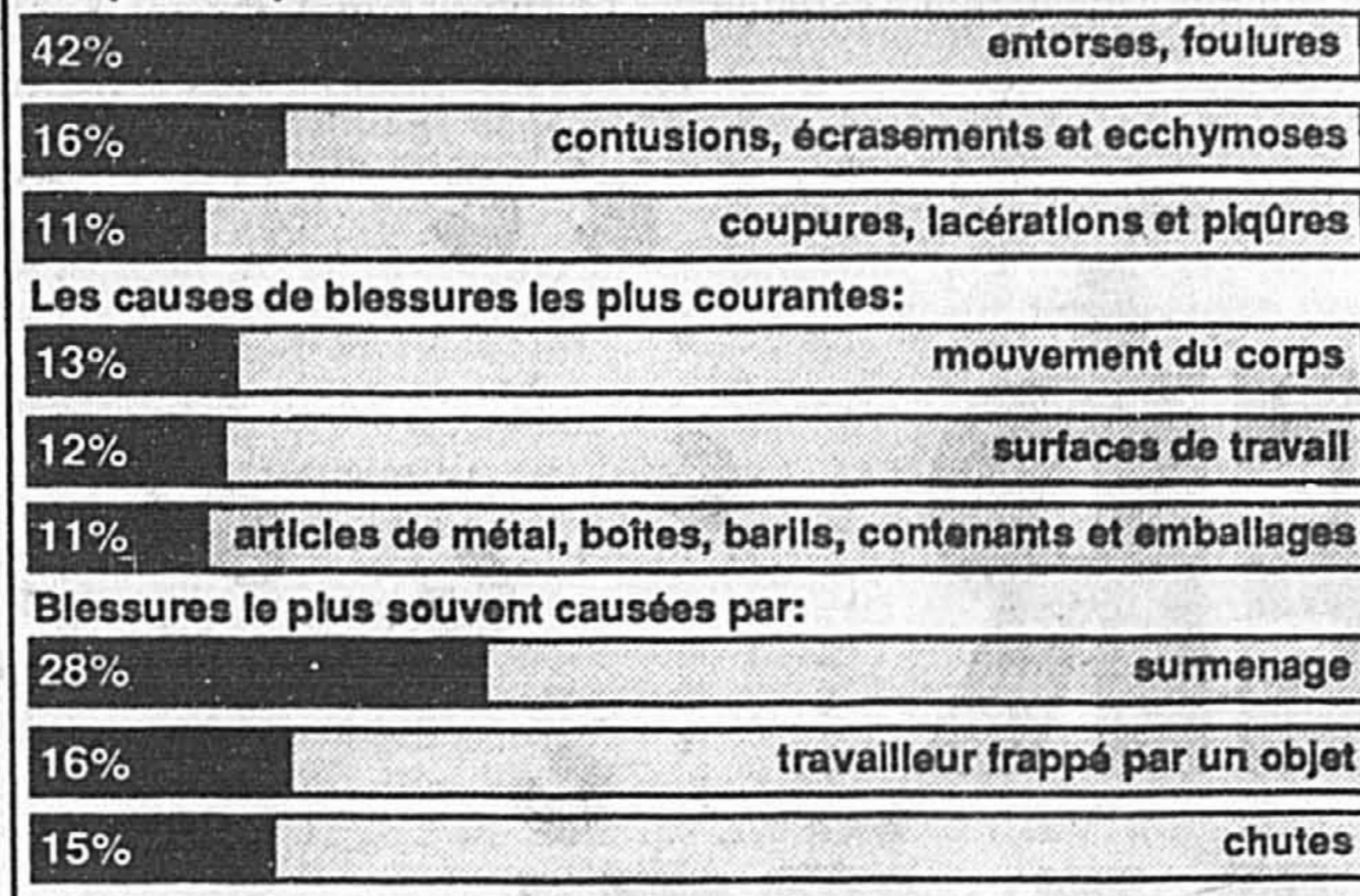
Le surmenage est toujours la principale cause des blessures, mais plusieurs travailleurs sont tombés ou ont été heurtés par des objets.

Mme Joanne Proulx, porte-parole de Statistique Canada, a fait remarquer que la baisse du nombre d'accidents de travail coïncidait avec une contraction générale de l'économie et une diminution du nombre de travailleurs.

## Blessures subies au travail

En 1991, 586 770 travailleurs ont subi des blessures qui les ont forcés à s'absenter temporairement du travail. Les chiffres qui suivent sont des pourcentages des blessures signalées.

Les plus fréquentes blessures entraînant des absences:



Source: Statistique Canada

Pour Mme Judith Andrew, de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, cela signifie également que les employeurs se soucient encore plus qu'avant de la santé et de la sécurité de leurs employés.

«Les compagnies réalisent qu'il vaut mieux payer pour la prévention que pour des indemnités», a-t-elle souligné.

Mme Andrew a par ailleurs fait remarquer que les commissions d'accidents de travail reconnaissent un plus grand nombre de maux, puisque même le stress provoqué par le travail est aujourd'hui couvert.

# Un nouveau programme pour éliminer le smog au-dessus des grandes villes d'ici 2005

Presse Canadienne  
VANCOUVER

Un nouveau programme de lutte au smog devrait d'ici l'an 2005 éliminer ce mélange de brouillard et de fumée qui plane au-dessus de Toronto, Vancouver et d'autres grandes villes canadiennes, a annoncé hier le ministre d'État à l'Environnement, M. Jean Charest.

Mais un spécialiste de la pollution atmosphérique a noté que le gouvernement fédéral parlait encore de modifications quand il pourrait recourir à des actions concrètes pour réduire les émissions polluantes, surtout celles provenant des véhicules.

M. Charest a dit que son ministère avait affecté 30 millions, provenant du fonds de 3 milliards de son Plan vert, à un programme qui, sur une période de six ans et en trois phases, appuiera l'élaboration de nouveaux règlements visant à réduire les émissions en provenance de sources mobiles qui contribuent à la formation d'ozone au niveau du sol, principal composant du smog.

Un programme de recherche visera à déterminer les nouvelles réductions d'émissions requises et à évaluer l'efficacité des stratégies de lutte proposées.

Ottawa négociera, au cours de la prochaine année, des ententes bilatérales avec les provinces afin de fixer des objectifs de réduction des émissions et de préciser les mesures de prévention et de correction qui s'imposent.

On lancera aussi une campagne de sensibilisation destinée à souligner l'importante contribution que le public peut apporter à la réduction du smog au Canada.

«Prises ensemble, ces initiatives solutionneront le problème du smog au Canada d'ici l'an 2005», a déclaré M. Charest au cours d'une conférence de presse donnée à l'extérieur, soit sur le terrain d'une station-ser-

vice où Chevron démontrait le fonctionnement d'un nouveau système de récupération des vapeurs d'essence.

### Stratégie complexe

À la fin de la troisième phase, l'ozone au niveau du sol devrait être réduit de 25 à 40 pour cent dans les principaux secteurs du pays affligés par le smog, a dit le ministre.

La vallée du Fraser, à l'est de Vancouver, le corridor urbain Windsor-Québec et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, sont les points souffrant le plus du smog.

Ce programme découle en grande partie d'un accord conclu en 1988 par le conseil des ministres de l'Environnement du Canada.

Pour M. Michael Perley, de l'organisme Air Watch de Toronto, Ottawa pourrait agir dès maintenant contre les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatiles.

«Pourquoi faut-il utiliser toute cette stratégie? Ce n'est pas très clair pour moi».

## Des centrales aux cellules énergétiques en céramique

PC et Reuter  
SYDNEY, Australie

Dans un laboratoire de la banlieue de Melbourne, des scientifiques australiens ont construit de minuscules cellules énergétiques en céramique qui convertissent directement le gaz naturel en électricité, sans utiliser la vapeur ou une turbine.

La réaction chimique qu'ils obtiennent donne 30 p. cent plus d'électricité que les centrales conventionnelles au gaz et peut servir de source énergétique dans tous les domaines, que ce soient les pompes à eau ou l'alimentation des villes, affirment les chercheurs qui sont à développer cette nouvelle source d'énergie ainsi que le consortium formé pour la commercialiser.

«Si elles sont très efficaces, les centrales au gaz ont un rendement de 40 p. cent», rappelle le Dr Mike Murray, chef des recherches de la compagnie CSIRO.

Les centrales au gaz actuelles servent à transformer l'eau en vapeur qui, à son tour, actionne les turbines générant l'électricité.

Les nouvelles cellules énergétiques sont formées de zircon (oxyde de zirconium) et d'autres terres rares et convertissent directement le gaz en énergie.

«L'efficacité de ces cellules est de 60 p. cent», affirme M. Murray.

### Efficacité accrue

Ce procédé génère une chaleur de 1850 degrés. Cette chaleur, si elle était utilisée pour alimenter une turbine conventionnelle, donnerait une efficacité de 80 p. cent, ajoute le chercheur.

En plus, ce procédé permet de réduire de 50 p. cent les émissions de monoxyde de carbone.

Le consortium formé pour commercialiser ces nouvelles centrales croit pouvoir mettre en marché des prototypes puissants d'ici sept ans. Il dépensera quelque 25 millions de dollars pour développer cette technologie au cours des cinq prochaines années.

Ces centrales serviront avant tout à alimenter de grandes industries, notamment des aciéries et des alumineries, des plate-formes de forage en mer ainsi que des navires.

Ces centrales seraient plus économiques du fait de leur efficacité et de leur implantation dans les milieux énergivores qui n'auraient plus à être desservis par de longues et coûteuses lignes de transport d'électricité.

L'Australie produit 60 p. cent de tout le silicate de zirconium se vendant dans le monde. Ce matériau, plus dur et léger que l'acier, est très résistant aux grandes chaleurs et est utilisé actuellement dans la fabrication d'engins de grande résistance, notamment pour les foyers et les moteurs.

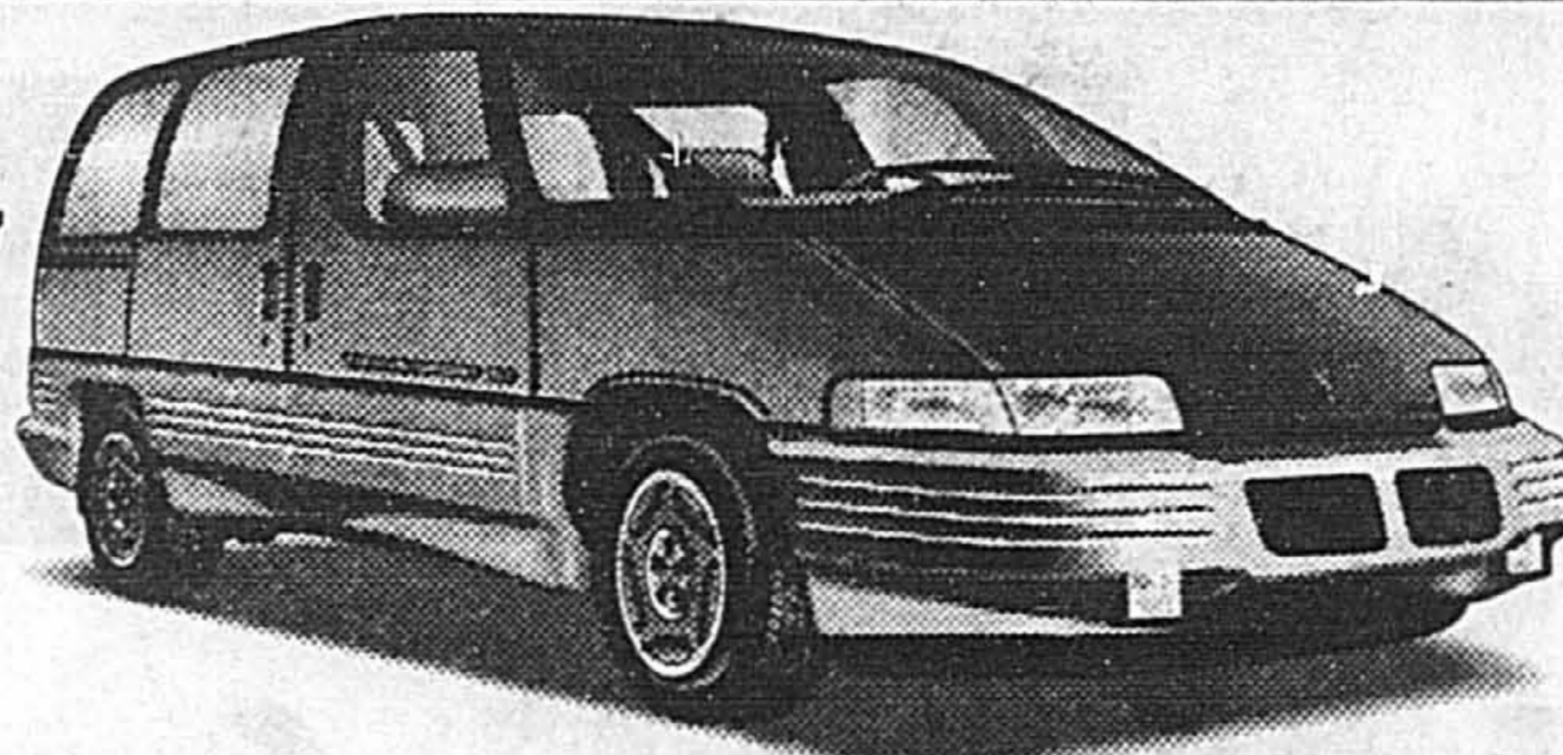
# Pour un nouveau camion, découpez ici

## 2000\$ à épargner

1000\$ pour le crédit d'options 1SC plus le 1000\$ de remise applicable aux modèles de Trans Sport.\*

Caractéristiques-clé:

- Moteur V-6 ■ Climatisation électronique ■ Ensemble d'options assistées ■ Freins antiblocage aux 4 roues ■ Radio-cassette AM/FM ■ Panneaux composites polymère traités pour résister aux chocs et à la rouille



Trans Sport SE/1SC

Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.

## 2025\$ à épargner

1025\$ pour le crédit d'options 1SD plus le 1000\$ de remise applicable aux modèles de Safari.\*

Caractéristiques-clé:

- Climatisation ■ Freins antiblocage aux 4 roues ■ Moteur V-6 avec injection électronique de carburant de 4,3 litres ■ Boîte automatique de 4 vitesses avec surmultiplication ■ Fenêtres et verrouillage électriques ■ Radio-cassette AM/FM avec recherche/balayage ■ Espace pour asseoir 8 passagers



Safari SLE allongée/1SD

Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.

## 2500\$ à épargner

1500 \$ pour le crédit d'options 1SB plus le 1000 \$ de remise applicable aux modèles de Sonoma.\*

Caractéristiques-clé:

- Freins antiblocage arrière
- Boîte manuelle de 5 vitesses
- Roues rallye
- Banquette avant et sièges arrière rétractables
- Pare-chocs à marche-pied arrière
- Radio-cassette AM/FM



Sonoma SLE à cabine allongée/1SB

Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.

## 2500\$ à épargner

1500 \$ pour le crédit d'options 1SD plus le 1000 \$ de remise applicable aux modèles de Jimmy.\*

Caractéristiques-clé:

- Intérieur en cuir
- Moteur V-6 de 4,3 litres
- Climatisation
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Banquette arrière inclinable
- Radio-cassette AM/FM
- Ensemble de commodités assistées



Jimmy 4x4 SLT 4 portes /1SD

Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.

## 1700\$ à épargner

700 \$ pour le crédit d'options R7E plus le 1000 \$ de remise applicable aux modèles de Sierra cabine classique.\*

Caractéristiques-clé:

- Climatisation
- Fenêtres et verrouillage électriques
- Radio-cassette AM/FM
- Freins antiblocage arrière
- La plus large espace de cargaison offert sur camions d'une demi-tonne



Sierra SLE/R7E, roues montées sont offertes en option

Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.

## 1000\$ de remise\*

Applicable aux modèles de Vandura de GMC.\*

Caractéristiques-clé:

- Freins antiblocage arrière assistés en série
- Porte latérale pivotante en série (porte coulissante disponible sans frais supplémentaire)
- Choix de 5 moteurs
- Trois emplacements: 110 po. avec 207 pi<sup>3</sup>, 125 po. avec 260 pi<sup>3</sup>, 146 po. avec 306 pi<sup>3</sup>



Vandura de GMC

Ces offres de votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC sont d'une durée limitée.



PONTIAC

BUICK



CAMION GMC

Garantie GM Total<sup>™</sup> de 3 ans ou 60000 km sans franchise.\*\*

\* Il n'est pas nécessaire de présenter ces coupons pour se prévaloir de cette offre. La T.P.S. est incluse dans les remises. Cette offre ne peut être utilisée en combinaison avec aucune autre offre. L'offre est applicable seulement aux livraisons à l'usager sur les voitures nouvelles ou en démonstration. Offre valide pour un temps limité ou jusqu'à épuisement des stocks. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. \*\* Selon la première éventualité.

# Pierre Blais met les agriculteurs en garde contre la souveraineté

Presse Canadienne  
QUÉBEC

Le ministre d'État fédéral à l'Agriculture, Pierre Blais, a exhorté les membres de l'Union des producteurs agricoles (UPA), réunis en congrès à Québec, à bien réfléchir avant de se lancer tête baissée dans la démarche souverainiste qu'ils ont officiellement endossée à leur dernier congrès.

Après avoir tenté de rassurer les agriculteurs sur la volonté du Canada de protéger leurs acquis aux négociations du GATT, le ministre a souligné l'importance de maintenir cette étroite collaboration entre le Québec, les producteurs agricoles et le gouvernement fédéral qui a conduit à un consensus sur la position défendue par les négociateurs canadiens à Genève.

«Nous avons besoin d'établir

un plan commun, il faut être solidaire», a-t-il dit.

«Avec les défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui, a-t-il poursuivi, je peux comprendre que les agriculteurs et l'ensemble des Québécois puissent vivre des frustrations, mais j'exprime ma profonde conviction qu'on peut difficilement utiliser une autre voie que celle qu'on connaît présentement... Je vous supplie de réfléchir et de prendre vos déci-

sions en pensant aux intérêts du Québec et du Canada.»

Le ministre a parlé de cette union économique déjà existante entre toutes les parties du Canada, «avec ses difficultés et aussi ses réussites», avant d'affirmer sa conviction profonde que le système politique actuel est peut-être préférable à l'aventure souverainiste.

«Mon instinct, a-t-il précisé, me dit que cette dernière solution

est une erreur, je vous invite à y penser.»

## Proulx riposte

Cet appel à la réflexion a suscité une réponse immédiate du président de l'UPA, Jacques Proulx. «Les agriculteurs et agricultrices, a-t-il répliqué, ont toujours eu la réputation de réfléchir longuement avant de prendre des décisions.»

Quelques minutes avant que le

ministre ne s'adresse aux délégués de l'UPA, ces derniers ont adopté à l'unanimité une résolution pour bien lui faire comprendre qu'il ne peut modifier la position canadienne concernant la protection des offices de commercialisation et le renforcement de l'article 11 du GATT.

L'UPA a réclamé des représentants canadiens à Genève un engagement ferme à n'accepter aucun compromis qui affecterait de façon significative la politique agricole.

M. Blais a précisé que le Canada, tout comme les agriculteurs, n'étaient évidemment pas contre des accommodements mais qu'il n'était pas question de changer un seul aspect de la position défendue à Genève, sans d'abord avoir obtenu l'aval du monde agricole canadien et québécois.

«Ce que l'on défend au GATT, a-t-il dit, c'est moins l'article 11 que la capacité de maintenir nos offices de commercialisation. Actuellement la seule formule qui nous permet de le faire, malgré certaines difficultés, c'est cet article.»

«Il n'y aura rien de changé dans la position canadienne de façon unilatérale, a poursuivi le ministre. S'il y a des modifications, elles seront apportées avec l'accord des gens du milieu. Surtout en agriculture, où il y a un consensus. Nous ne serions pas assez fous pour arriver avec une nouvelle position sans s'assurer l'appui de la communauté agricole», a dit encore M. Blais.

Les positions de l'UPA dans le dossier des négociations du GATT ont reçu, hier, l'appui du Mouvement des caisses populaires Desjardins, de l'Université Laval et, à la surprise des agriculteurs québécois, de près de 70000 producteurs américains de betteraves à sucre et d'arachides.

Au cours de la présente ronde de négociation à Genève qui doit aboutir, en principe, sur un accord au plus tard le 20 décembre, ce sont les représentants des États-Unis qui proposent de modifier les règles du GATT à l'encontre de l'article 11 et des intérêts des agriculteurs canadiens et québécois.

## Jacques Proulx est reporté à la présidence de l'UPA

Les quelque 400 délégués aux 67<sup>e</sup> assises annuelles de l'Union des producteurs agricoles ont reporté à la tête de leur organisation les trois mêmes dirigeants.

Pour un sixième mandat, M. Jacques Proulx agira comme président, alors que pour un troisième mandat, M. Gaudet occupera le fauteuil de premier vice-président de l'Union, pendant que M. Couillard, pour un cinquième mandat, sera deuxième vice-président.

Ils seront secondés à l'exécutif par Messieurs Gratién D'Amours, président de la Fédération de l'UPA du Bas-St-Laurent, Claude Carignan, président de la Fédération de l'UPA de la Mauricie, Laurent Pellerin, président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, et Pierre Rinfret, président de la Fédération de l'UPA de St-Jean-Valleyfield.

Tous ces gens ont été élus pour un mandat de deux ans.

## Limitation des voyages à l'étranger des fonctionnaires provinciaux

Presse Canadienne  
QUÉBEC

D'ici au 31 mars 1992, les fonctionnaires ne voyageront plus à l'extérieur du Québec sans une autorisation du Conseil du trésor et aucun poste régulier vacant dans la fonction publique ne sera comblé.

De plus, toute nouvelle promesse ou nouvel octroi d'une subvention de 10000\$ et plus devra être soumis à l'approbation des autorités.

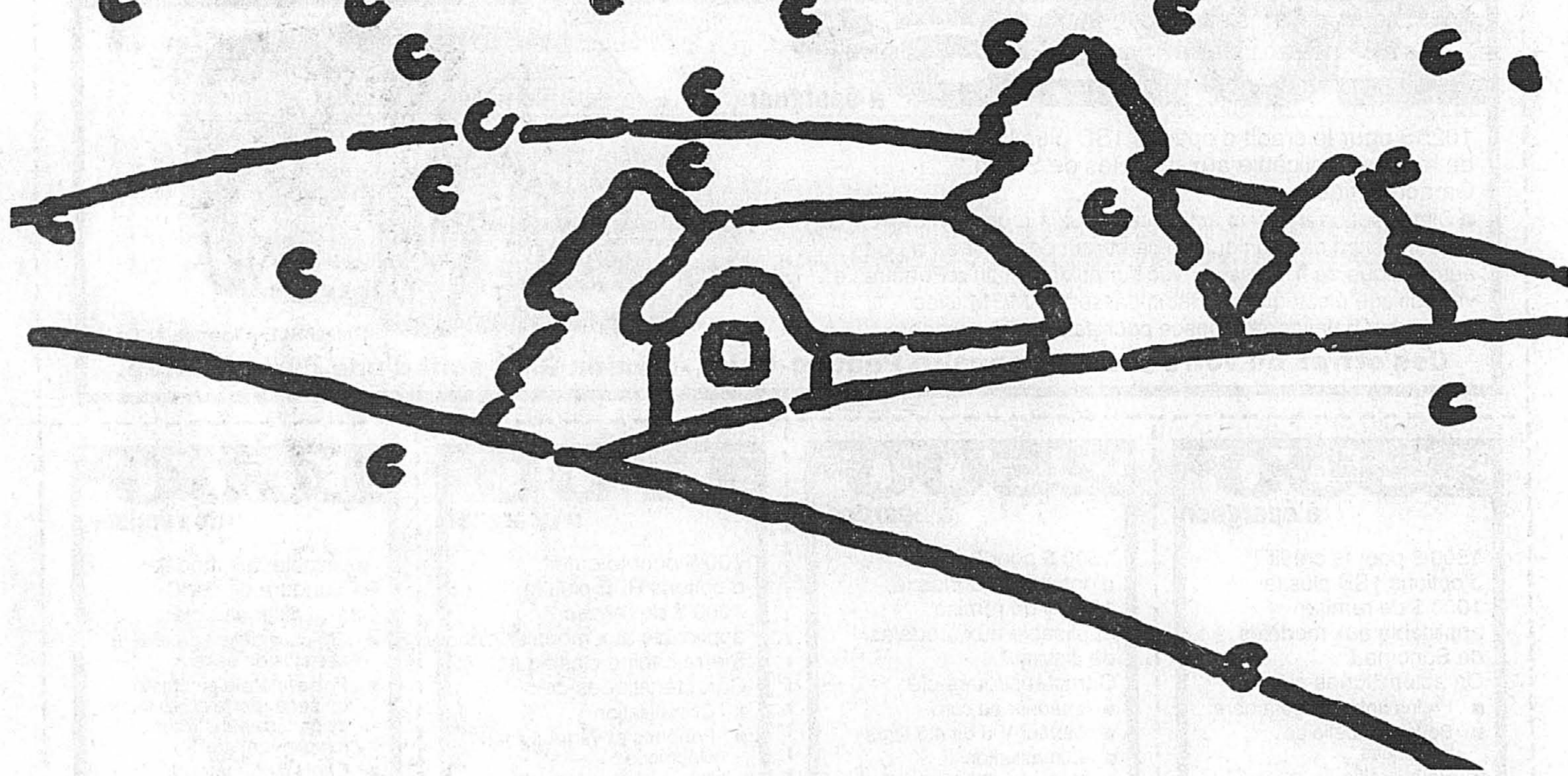
Ces mesures d'économie figurent parmi d'autres que le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, a annoncées hier dans le but de limiter les dépenses du gouvernement pendant l'année en cours.

«La conjoncture économique a amené le gouvernement à procéder à des réaménagements budgétaires (...) afin de diminuer les pressions sur le déficit et ainsi respecter l'objectif de dépenses révisé à 38,7 milliards», a précisé le ministre dans un communiqué de presse.

Un poste d'employé occasionnel ne sera pas également rempli à moins d'avoir obtenu l'aval du Conseil du trésor.

Par ailleurs, les ministères et organismes ainsi que la Société immobilière du Québec suspendent tous les projets immobiliers d'ajout d'espace pour lesquels des contrats ne sont pas déjà adjugés.

# L'HIVER S'ANNONCE BEAU ET CHAUD



Beau et chaud... à l'intérieur bien entendu.

Surtout pour ceux qui connaissent notre programme Confort total.

En y adhérant vous obtenez plus qu'un service complet (livraison automatique du mazout, plan de protection et d'entretien, etc.), vous assurez votre tranquillité d'esprit. Vous bénéficiez en effet d'un service d'urgence d'une heure, 24 heures sur 24, une exclusivité de Esso Confort au foyer.

De plus, nous sommes accrédités par Hydro-Québec pour le programme bi-énergie nouvelle.

Appelez donc sans tarder les experts de Esso Confort au foyer.

Comme ça, il y a au moins un endroit où la température restera au beau fixe cet hiver.

(514) 337-5252

LE CLIMAT IDÉAL



Confort au foyer

# Le montant de la rente de retraite versé par la Régie a diminué en 90

PIERRE APRIL  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Pour la première fois depuis 1970, la rente de retraite versée par la Régie des rentes du Québec (RRQ) a diminué en 1990 par rapport à l'année précédente glissant de 310,34\$ à 303,89\$ par mois alors que le nombre des nouveaux bénéficiaires est passé de 50 435 à 57 408 durant la même période.

Au 31 mars 1991, le nombre total des bénéficiaires actifs recevant une rente de retraite, de conjoint survivant, d'invalidité ou d'orphelin était de 809 409 pour 3 182 500 cotisants.

Dans son rapport annuel 1990-1991, la direction de la Régie a attribué cette diminution de la rente mensuelle au programme d'information à la clientèle qui a permis de verser des rentes principalement à des gens qui avaient très peu d'années de cotisation ou qui ne savaient pas qu'ils y avaient droit.

Par contre, les déboursés de la Régie aux retraités de toute catégorie ont continuellement augmenté. En 1970 ils atteignaient 26 millions. En 1990, ils se situaient à 3,2 milliards.

La rente de retraite qui ne représentait que 39,5 pour cent des déboursés en 1970 en englobait 65 pour cent aujourd'hui.

Le rapport annuel souligne que la répartition selon l'âge des nouveaux bénéficiaires de la rente de retraite a radicalement changé à la suite de la modification apportée à la Loi en 1984 permettant la retraite à l'âge de 60 ans.

En 1982, 95 pour cent des 29 607 nouveaux retraités avaient 65 ans et 4,4 pour cent 66 ans ou plus. Deux ans plus tard, ces deux groupes d'âge ne représentaient plus que 24 et 1,6 pour cent des 73 037 nouveaux retraités, alors que les trois quarts d'entre eux étaient âgés de 60 à 64 ans.

Depuis 1985, une redistribution de l'âge des nouveaux retraités continue de se faire, puisqu'en

1990, 63 pour cent des 57 408 nouveaux retraités étaient âgés de 60 à 64 ans, 27 pour cent de 65 ans et 10 pour cent de 66 ans et plus.

Au chapitre de l'allocation familiale, la RRQ a noté que depuis 1989 le nombre d'enfants bénéficiaires inscrits a augmenté sensiblement pour atteindre 1 637 546\$ en 1990, renversant une tendance à la baisse observée depuis 1975.

Le nombre des familles qui bénéficient des allocations était de 950 440 l'année dernière, soit 10 537 de plus qu'en 1989.

Le nombre de famille de un et deux enfants a aussi augmenté. En 1990, 46 pour cent des familles avaient un enfant et 40 pour cent deux. En 1975 la répartition était de 38 pour cent et de 35 pour cent.

Plus de 92 pour cent des 3,2 millions de cotisants inscrits présentement sont des travailleurs salariés, cinq pour cent des indépendants et trois pour cent des travailleurs mixtes.

En baisse à compter de 1966 jusqu'à la fin des années 1970, l'âge moyen des contribuables au régime des rentes est maintenant stable. En 1988, il était de 33 ans et il s'est stabilisé à environ 36 ans depuis 1988.

La baisse des années 1970 était surtout due à la conjoncture démographique qui se caractérisait, jusqu'en 1978, par une augmentation régulière du nombre de jeunes atteignant l'âge de 18 ans.

Le nombre de femmes cotisantes a considérablement augmenté depuis 1966 passant de 537 668 à 1 348 900 en 1990 alors que le nombre d'hommes est passé de 1 357 647 à 1 833 600 durant la même période.

Au 31 mars 1991, la RRQ avait reçu 28 476 jugements de divorce et d'annulation de mariage en vertu de la nouvelle loi sur le patrimoine familial comparative à 14 000 l'an dernier.

La Régie a relié cette augmentation des réclamations au fait qu'il n'est plus nécessaire d'effectuer une demande de partage des gains puisque l'information lui est automatiquement transmise par le ministère de la Justice.

Dans le cas du partage des biens selon les termes de l'ancienne loi, la Régie a reçu 3 054 demandes.

Pour les divorces antérieurs au 1er juillet 1990, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, les ex-conjoints ont un délai de trois ans après la date du jugement pour faire une demande de partage des biens.

Pour le dernier exercice les cotisations au Régime des rentes ont été de 2,3 milliards, une augmentation de six pour cent sur l'année précédente. Le total accumulé depuis le début du régime en 1966 est de 22,5 milliards.

Les rentes et prestations versées pour la même période ont atteint 3,3 milliards, une augmentation de 10 pour cent par rapport à l'exercice 1989-90.

# Les manufacturiers québécois dénoncent l'absence de stratégie industrielle d'Ottawa

MICHEL VAN DE WALLE  
de la Presse Canadienne

L'Association des manufacturiers québécois a dénoncé avec une certaine amertume la gestion économique du gouvernement fédéral, estimant qu'elle fut caractérisée par l'imprévoyance et l'absence de toute stratégie industrielle.

«L'économie canadienne se trouve aujourd'hui dans une position de vulnérabilité stratégique comme elle n'en a jamais connue dans le passé», a soutenu le directeur-général de l'AMQ, Richard Le Hir. Il rendait public le bilan que l'AMQ dresse de la gestion fédérale, bilan préparé en vue d'une rencontre qu'il aura lundi avec quelques-uns des principaux ministres fédéraux.

Selon l'AMQ, le Québec a réussi au fil des ans à se doter d'un noyau d'entreprises performantes qui «ont réussi en dépit des politiques économiques fédérales et (qui) rêvent à ce que pourrait être leur réussite si elles pouvaient compter sur son appui».

Lorsqu'on lui demande si ce n'est pas là un discours souverainiste, M. Le Hir répond que le problème ne se trouve pas dans le régime constitutionnel mais plutôt dans les politiques économiques.

Dans son bilan, pratiquement toutes les décisions (ou absence de décision) fédérales des dernières années sur le plan économique sont critiquées à un titre ou un autre par l'AMQ.

Sur le plan budgétaire, l'Association s'en prend au déficit jugé trop élevé et reproche au gouvernement conservateur de ne pas avoir agi lorsqu'il aurait pu le faire. M. Le Hir rappelle qu'en 1985, peu après son élection, le gouvernement Mulroney avait décidé de restreindre les dépenses en s'en prenant malhabilement aux programmes sociaux. Il devait retirer peu après sur la question de la désindexation des pensions de vieillesse.

Au niveau de la politique monétaire, l'AMQ s'en prend à «l'obstination» de la Banque du Canada à poursuivre une stratégie anti-inflationniste, avec ses conséquences dramatiques sur l'emploi et les exportations. En fait, l'AMQ préférerait composer avec une inflation un peu plus élevée mais des taux d'intérêts et surtout un dollar canadien substantiellement plus bas. Quelque part entre 0,78\$ et 0,81\$ US, dit M. Le Hir.

Par ailleurs, au chapitre des politiques fiscales, l'AMQ, pourtant partisane d'une réduction

à sa plus simple expression des interventions de l'Etat, se plaint de ce que «le retrait progressif du fédéral du champ des programmes d'aide aux entreprises, quoique tout à fait justifiable en principe, ne pouvait survenir dans une conjoncture plus mauvaise».

Puis, à propos de la taxe sur les produits et services, avec laquelle l'AMQ était d'accord, l'AMQ déplore qu'elle ait été introduite en pleine récession. «Le gouvernement fédéral a systématiquement agi à contre-temps», note M. Le Hir.

Quant aux politiques commerciales, l'AMQ dénonce l'imprévoyance fédérale et la «faiblesse» de son analyse des grands enjeux commerciaux. Il en veut pour preuve l'accord de libre-échange que les Américains utilisent avec «agressivité» en réclamant à tout propos des droits compensatoires, et qui fut mis en oeuvre alors que le dollar canadien amorçait une ascension vers des sommets.

Les manufacturiers s'en prennent aussi au fait que le gouvernement fédéral «n'a pas l'ombre d'une stratégie industrielle à proposer aux Canadiens et se lance dans une consultation d'une durée de 18 mois alors que les problèmes sont bien connus».

## Un vice-amiral réfute les allégations de xénophobie à l'endroit des francophones

d'après Canadian Press  
HALIFAX

Le chef de la Marine canadienne a réfuté un article de journal disant que des marins anglophones lançaient à leurs collègues francophones des injures anti-françaises.

«Rien ne me permet de dire que ces frictions présumées constituent un problème réel que nous ne puissions résoudre», a affirmé le vice-amiral John Anderson au cours d'une conférence de presse donnée hier à Ottawa.

«Je ne dis pas qu'il n'y a pas de temps à autre des discussions animées à la cantine... En fait, je serais très surpris que les militaires canadiens ne discutent pas de la question de l'unité nationale.»

Le vice-amiral Anderson livrait sa réaction à un article paru cette semaine dans le Chronicle-Herald de Halifax, selon lequel des marins francophones basés sur la côte de l'Atlantique se plaignaient d'être harcelés au sujet de la question de la sécession du Québec.

Le Chronicle-Herald citait trois marins, qui tous ont parlé sous le couvert de l'anonymat, qui ont dit que des collègues anglophones avaient commencé à leur lancer des insultes au sujet de la question de l'unité nationale.

«Cela se produit au moins une fois par jour», selon le journal citant un matelot à bord d'un destroyer ayant sa base à Halifax. «Il paraît que les français, pourquoi tu ne retournes pas dans ton pays?» se serait fait dire le marin francophone.

Dans un français hésitant, le vice-amiral Anderson a déclaré que le commodore Yves Forcier, commandant du destroyer HMCS Algonquin, avait eu une réunion avec les membres de son équipage hier matin. Les marins ont dit ne pas être au courant de frictions entre anglophones et francophones, a déclaré le vice-amiral.

L'Algonquin est une unité francophone à bord de laquelle tout est censé se faire en français. Les membres de l'équipage sont d'ailleurs pour la plupart francophones.

Le commodore Yves Forcier n'a pu être rejoint pour obtenir les commentaires.

Il n'y a aucune frictions graves entre francophones et anglophones partout au Canada, que cela soit dans les grandes bases comme à Halifax et Esquimalt, en Colombie-Britannique, ou dans les 23 divisions de la réserve navale à travers le Canada, a ajouté le vice-amiral Anderson.

Environ 2000 membres de la Marine sur quelque 10000 sont d'ascendance française, bien qu'ils ne soient pas tous du Québec.

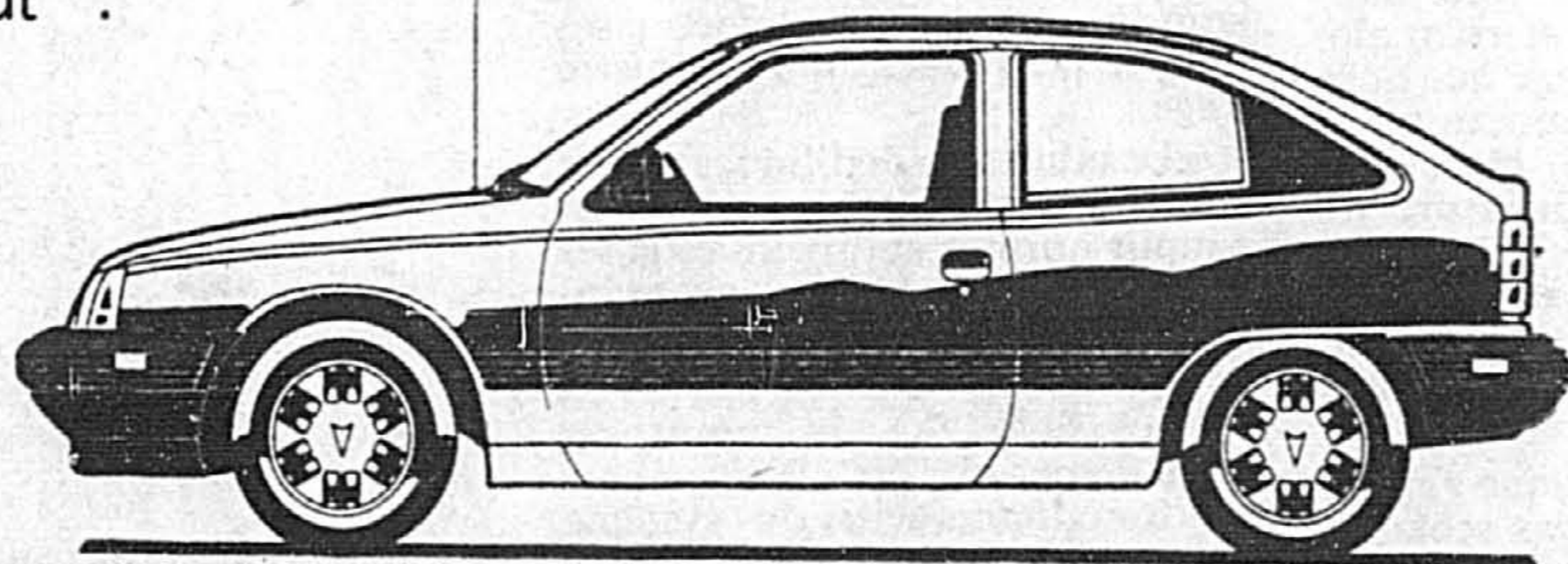
## Pour une nouvelle auto, découpez ici

# 8740-500\$

de remise

Même au petit prix de 8240\$, elle a tout\*\*:

- Moteur de 1,6 litre, 4 cylindres à injection
- Boîte manuelle à 4 vitesses
- 8,5 litres/100 km (33 miles/gallon) en ville, 5,8 litres/100 km (49 miles/gallon) sur route\*
- Amortisseurs calibrés super-performants
- Freins à disque assistés à l'avant
- Rabais additionnels pour diplômés universitaires admissibles.



LeMans VL Aérocoupé

Applicable pour un temps limité chez votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC.

# 5000\$

de remise\*\*

- Conception allemande
- Moteur de 1,6 litre, 4 cylindres à injection
- Boîte manuelle à 5 vitesses
- Radio cassette AM/FM avec 4 haut-parleurs
- Rabais additionnels pour diplômés universitaires admissibles.



LeMans SE Aérocoupé

Applicable pour un temps limité chez votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC.

# 5000\$

de remise\*\*

- Très spacieuse
- Boîte manuelle à 5 vitesses
- Direction assistée
- Freins à disques assistés
- Siège arrière escamotable
- Rabais additionnels pour diplômés universitaires admissibles.



LeMans SE Berline

Applicable pour un temps limité chez votre concessionnaire Pontiac-Buick-Camion GMC.

## LeMans Aérocoupé Elle a tout

Garantie GM Total<sup>MC</sup> de 3 ans ou 60 000 km sans franchise.\*\*\*

\* Données basées sur des méthodes approuvées par Transport Canada. Résultats obtenus avec un moteur de 1,6 litre, 4 cylindres et une boîte manuelle à 4 vitesses. Votre consommation réelle de carburant peut être différente. \*\* Il n'est pas nécessaire de présenter ces coupons pour se prévaloir de cette offre. Prix de détail suggéré par le manufacturier pour le modèle 1992 tel que décrits. Les coûts de transport, de T.P.S. et les taxes applicables sont en sus. Le concessionnaire peut vendre à moindre coût. La T.P.S. est incluse dans la remise. Cette offre ne peut être utilisée en combinaison avec aucune autre offre, sauf l'offre spécifique aux diplômés universitaires. L'offre est applicable seulement aux livraisons à l'utilisateur sur les voitures nouvelles et en démonstration. Offre valide pour un temps limité ou jusqu'à épuisement des stocks. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. \*\*\* Selon la première éventualité.

# Les Québécois sont très préoccupés par le décrochage scolaire

Un sondage CROP, réalisé pour la CEQ, démontre aussi que la population est d'accord pour un meilleur financement de l'éducation

PIERRE APRIL  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

Un sondage CROP réalisé pour la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) démontre que le phénomène du décrochage scolaire préoccupe 78 pour cent des Québécois.

Par ailleurs, 73 pour cent des 1018 sondés estiment que le système scolaire a besoin de ressources supplémentaires pour faire face aux défis de l'avenir mais seulement deux pour cent de la population seraient en faveur d'une augmentation des frais d'inscription et de scolarité comme moyen de combler ce besoin.

Selon les personnes interrogées, le fardeau d'un financement accru du système scolaire devrait être porté par le gouvernement (45 pour cent), par les entreprises (21 pour cent), par les commissions scolaires (12 pour cent) et par les individus (11 pour cent).

Cependant, 57 pour cent des sondés croient que la situation financière du système d'éducation pourrait être améliorée par une meilleure gestion.

En présentant les résultats du sondage, hier à Québec, la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, a indiqué que le plan d'action du ministre de l'Éducation Michel Pagé, présenté le 10 septembre, ne manquait pas de bonnes intentions.

«Pourtant, il ne se passe pas une journée sans que quelqu'un lance une ingénieuse idée pour renflouer les coffres de l'État, a indiqué Mme Pagé. On propose d'augmenter les frais de scolarité à l'université, d'imposer des frais de scolarité au cégep, de retarder l'âge d'admission à l'école, d'augmenter la tâche du personnel enseignant, voire même de fermer les écoles en hiver pour économiser sur le chauffage.

**Taxe spéciale**  
«Nous éprouvons beaucoup de difficultés à imaginer comment de telles mesures pourraient favoriser l'accès aux études et la réussite scolaire», a poursuivi la présidente de la CEQ.

Le sondage a démontré que 76 pour cent de la population s'oppose à l'augmentation des frais de scolarité.

Actuellement, dans les écoles primaires et secondaires, l'enseignement est gratuit en principe.

Mais on exige des frais d'inscription qui varient de 5\$ à 70\$ au primaire et de 55\$ à 170\$ au secondaire, selon les commissions scolaires.

Quant à l'imposition d'une taxe spéciale, une solution déjà envisagée, cette idée est carrément rejetée par 77 pour cent de la population, selon le sondage.

«Globalement, a expliqué Mme Pagé, on peut dire que la population est très consciente des besoins financiers du système

d'éducation mais elle estime que la remise en question de la gratuité scolaire n'est pas le meilleur moyen de résoudre les problèmes.»

Le sondage indique aussi que 84 pour cent de la population fait le lien entre le décrochage scolaire au secondaire et la probabilité de se retrouver en chômage. De plus, 74 pour cent des sondés sont conscients que les jeunes issus de milieux défavorisés sont les plus touchés.

Enfin, une majorité de la population (60 pour cent) considère que l'école est trop axée sur la performance.

**Calendrier scolaire**  
L'idée d'augmenter le calendrier scolaire de cinq jours pour contrer l'échec scolaire a été appuyée par à peine huit pour cent des personnes interrogées.

Quant à la proposition du ministre de retarder l'entrée des enfants à l'école, elle est rejetée par quatre personnes sur cinq.

Mme Pagé a soutenu que ce sondage viendra probablement créer une nouvelle dynamique à l'intérieur du conseil des ministres «où on sera plus ouvert aux problèmes vécus dans l'éducation au Québec».

«Le gouvernement ne pourra pas balayer ce message du revers de la main», a-t-elle dit.

Réagissant au sondage de la CEQ, la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), Mme Diane Drouin, s'est réjouie de l'appui de la population dans la réalisation des objectifs que le milieu scolaire s'est déjà fixés.

«En demandant au gouvernement d'investir davantage en éducation, a-t-elle dit, la population vient de donner un appui important aux revendications répétées des commissions scolaires qui demandent au gouvernement de faire de l'éducation une priorité.»

Mme Drouin a rappelé que depuis dix ans, le réseau des écoles primaires et secondaires a subi des compressions totalisant 1 milliard, dont 100 millions pour l'année en cours.

«L'éducation est un investissement, a-t-elle conclu, alors que l'ignorance risque de coûter plus cher à notre société.»

## Automobile

Lundi,  
dans le cahier  
automobile,  
*La Presse*  
vous propose  
**Ford Taurus:**  
silhouette  
connue, finition  
en progrès

Un article signé Denis Duquet



La Presse

## Le système scolaire est comparé au réseau routier

PIERRE APRIL  
de la Presse Canadienne  
QUÉBEC

La présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), Mme Diane Drouin, estime que le gouvernement, au cours des dix dernières années, a réservé le même sort à l'éducation qu'au réseau routier «avec le risque de retrouver un nombre élevé de chaos et de trous dans les deux réseaux».

«Nos gouvernements ont relégué l'éducation plus loin dans leurs préoccupations mettant ainsi un frein au rattrapage que nous avons fait dans les années 60 et 70», a-t-elle souligné, hier, dans son allocution d'ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire de deux jours au cours de laquelle le plan d'action du ministre de l'Éducation Michel Pagé sera scruté à la loupe.

Mme Drouin a expliqué aux délégués des commissions scolaires l'importance de s'impliquer dans le processus de décentralisation souhaité par la FCSQ et la majorité des intervenants du milieu.

«Nous devons manifester notre goût du public, a-t-elle précisé, l'engagement fort que nous avons pris face à la population, notre goût de la réussite scolaire, le goût de développer le potentiel humain de notre milieu, de bien représenter celles et ceux qui nous ont élus, le goût de relever des défis.»

La présidente de la FCSQ a souligné qu'il appartient aux élus des commissions scolaires d'indiquer au ministre Pagé si les orientations proposées répondraient aux besoins du milieu.

«En d'autres termes, a-t-elle

dit, accorderons-nous la note de passage au document ministériel.»

### Assouplissement

Les questions cruciales qui seront abordées au cours de l'Assemblée, aujourd'hui, feront une large part à l'abandon scolaire, l'analphabétisme, les difficultés d'adaptation et d'apprentissage, la malnutrition, la démotivation, l'intégration des nouveaux arrivants et les sérieux retards dans la formation et le recyclage de la main-d'œuvre par rapport aux autres pays industrialisés. Ce sont-là tous des problèmes visés dans le plan d'action du ministre Pagé.

«Le ministère de l'Éducation, a soutenu Mme Drouin, devra assouplir normes et directives et les commissions scolaires devront innover... tout le monde est interpellé.»

Pour la FCSQ, le temps est venu d'apporter des changements au fonctionnement du système d'éducation. «Il ne s'agit pas de faire table rase des acquis, a indiqué Mme Drouin, mais d'ajuster nos modes de fonctionnement à l'évolution de la société, à une organisation sociale différente.»

Dans son discours, Mme Drouin a mis le ministre Pagé en garde contre des gestes précipités, entre autres, dans le dossier de l'intégration scolaire des élèves handicapés.

Elle lui a signalé qu'un dictat forçant l'intégration ne sera pas accepté.

«Avant que cette politique ne soit émise, a-t-elle dit, nous tenons à lui rappeler que ce sont les intervenants du milieu qui sont les mieux placés pour intervenir.»

## Ovide Mercredi est opposé à l'idée d'un référendum constitutionnel

Presse Canadienne  
OTTAWA

Le chef autochtone Ovide Mercredi s'est opposé hier à l'idée d'un référendum constitutionnel.

L'Assemblée des Premières Nations, qui représente 500 000 Indiens avec statut, luttera contre l'idée d'un référendum, a déclaré M. Mercredi, au cours d'une interview téléphonique accordée depuis Terre-Neuve.

Un référendum sur une nouvelle constitution, a dit M. Mercredi, soumettra l'avenir des peuples autochtones aux caprices de la majorité blanche.

«C'est la tyrannie de la majorité», a déclaré M. Mercredi.

Plusieurs sondages ont déjà indiqué que la majorité des Cana-

diens favorisent la reconnaissance du droit inhérent des autochtones à l'autodétermination.

M. Mercredi a affirmé que les autochtones devraient eux-mêmes déterminer leur avenir lors de négociations avec le gouvernement fédéral et les provinces.

«Pour nous, un référendum signifierait simplement que nos droits et notre place au Canada seront soumis à la volonté de la majorité.»

«Nous n'aurons aucune chance de consentir ou non à l'issue de ce référendum ni, quant à cela, de contribuer à son organisation parce que c'est le gouvernement fédéral qui le préparera et le présentera et ils y mettront tout ce qui, d'après eux, est bon pour les Indiens.»



# Air Canada

## Un magnifique présent pour un voyage futur

### Offrez un bon-voyage d'Air Canada!

À l'approche des fêtes, voilà que nous pensons déjà aux cadeaux, aux amis et à la famille. Et quoi de mieux pour les proches qu'un bon-voyage d'Air Canada? Que vous ayez l'intention d'offrir un bon pour un voyage futur, un billet d'avion ou un forfait d'Air Canada, le bon-voyage convient

parfaitement. Vous pouvez facilement vous le procurer auprès d'un agent de voyages ou aux comptoirs d'Air Canada, pour la valeur de votre choix. Que ce soit pour se rapprocher de la famille ou encore s'éloigner du quotidien, vos proches sauront apprécier ce magnifique présent pour un voyage futur.

### D'autres cadeaux? Profitez de ces superbes aubaines!

<ul style="list-style-type: none"> <li>● HALIFAX 206\$</li> <li>● WINNIPEG 298\$</li> <li>● NEW YORK 299\$</li> <li>● NASSAU 319\$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● LONDRES 438\$</li> <li>● SAN FRANCISCO 449\$</li> <li>● LOS ANGELES 449\$</li> <li>● BARBADE 519\$</li> <li>● SAINTE-LUCIE 519\$</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● CALGARY 359\$</li> <li>● EDMONTON 359\$</li> <li>● VANCOUVER 369\$</li> <li>● MONTEGO BAY 399\$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● PARIS 548\$</li> <li>● FRANCFORT 578\$</li> <li>● ZURICH 629\$</li> <li>● VIENNE 638\$</li> <li>● NICE 708\$</li> </ul>



PLUS DE 3 000 POINTS  
OFFERTS, CETTE SEMAINE,  
DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB  
entrez le code suivant:

**13515265**

Soit, composez, à Montréal, le 251-8688  
ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

La Presse